

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2008

FBF



FEDERATION
BANCAIRE
FRANCAISE

SOMMAIRE

1

	Les grandes étapes 2008 de la FBF	4
01	La crise financière internationale Une mobilisation internationale face à la crise - Un plan français pour assurer le financement de l'économie - La profession bancaire s'engage pour relayer le plan français - Les banques se mobilisent sur le terrain - Chiffres-clés	6
02	L'Europe bancaire et financière Les cinq axes de la Présidence française de l'Union européenne - Pour une supervision intégrée des groupes paneuropéens - Achever l'intégration des marchés financiers - L'Europe de la banque de détail avance - Chiffres-clés : les banques en Europe et dans le monde	14
03	Les banques et leurs clients Relations banques-clients : transparence et accessibilité - Crédit : plus d'information - De nouvelles mesures pour les PME - Chiffres-clés : les relations banques-clients	22
04	Les moyens de paiement Europe des paiements : de fortes incertitudes sur la suite du projet - Banque en ligne : des services de plus en plus sûrs - Chiffres-clés : les moyens de paiement en France - Chiffres-clés : les moyens de paiement en Europe	30
05	Les entreprises bancaires Chiffres-clés du secteur bancaire - Attractivité de la Place de Paris : premières réalisations - Des efforts constants pour renforcer la sécurité du secteur bancaire - Expliquer les métiers de la banque - Le dialogue social dans la banque en 2008 - Chiffres-clés : l'emploi dans la banque	38
06	La Fédération bancaire française Missions & organisation de la Fédération bancaire française - Les instances de la FBF - La mission d'information de la FBF - Organigramme - Les entités liées à la FBF	46



Frères humains qui après nous vivez...

François Villon

Satisfaire les besoins de la génération actuelle sans compromettre les possibilités des générations futures, tel est l'objectif du développement durable. Il repose sur trois piliers : l'écologique, l'économique et le social. Des travaux sont engagés partout dans le monde pour faire face à ce défi mondial.

Comme l'activité bancaire irrigue toutes les parcelles de la société, les banques se sentent également concernées. Elles n'ont ni le pouvoir, ni la vocation de se substituer à toutes les parties prenantes pour organiser le développement durable mais elles en sont néanmoins des acteurs efficaces

dans les domaines de leur ressort. Pour ponctuer la présentation des activités de la Fédération Bancaire Française, cinq artistes illustrent chacun un thème majeur témoignant de la diversité des actions entreprises par les banques dans le domaine du développement durable.



2008 : Une année de bouleversements



Georges Pauget
Président de la FBF



Ariane Obolensky
Directrice générale de la FBF

3

La crise financière internationale a pris une autre dimension en septembre 2008 après le dépôt de bilan de Lehman Brothers et la vague de défiance généralisée envers les signatures bancaires qui en a découlé. En quelques semaines, le paysage bancaire international s'est transformé avec la faillite d'établissements aux Etats Unis, des rapprochements et des nationalisations de banques dans plusieurs pays européens.

Cette crise de confiance a entraîné une paralysie des marchés de financements en dépit des actions des banques centrales. C'est pourquoi, comme cela a été le cas un peu partout dans le monde, les gouvernements de l'Union européenne ont décidé à la mi-octobre de mettre en place des mesures concertées, déclinées par pays, afin de garantir la confiance dans son système bancaire et financier et d'assurer le bon financement de son économie. Le plan français va dans ce sens en apportant aux banques les fonds à moyen terme et les fonds propres nécessaires à la poursuite de l'activité de crédit. Les banques se sont engagées à une augmentation annuelle de l'encours global du crédit de 3 à 4% à la fin 2009, ce qui constitue un effort important dans un contexte économique difficile et donc de baisse de la demande, notamment des particuliers.

Même si elles sont touchées par la crise, les banques françaises résistent globalement plutôt bien grâce à la diversification de leurs activités et à la qualité de leurs actifs. Leurs 400 000 collaborateurs, en particulier ceux en contact avec la clientèle, se mobilisent pour accompagner leurs clients, entreprises et ménages, dans cette période difficile. La progression de l'encours global de crédit était de 8% à la fin décembre 2008, un chiffre supérieur à la moyenne de la zone euro. Les banques assurent donc sans conteste leur rôle de financement de l'économie.

Il faut maintenant retrouver le plus vite possible un système financier sain et solide au niveau mondial. Le G20 a lancé en novembre une réflexion pour refondre le système financier international. Les axes de travail définis s'inscrivent dans le cadre d'une économie de marché ouverte, d'une coopération renforcée entre les régulateurs, du rejet du protectionnisme et dans la recherche d'une régulation efficace et proportionnée.

Les banques françaises qui partagent ces objectifs, souhaitent que l'Europe participe activement à cet exercice. Elles apportent leur contribution aux travaux avec la volonté de rétablir, puis de développer des activités financières au service de la croissance économique, dans des conditions de stabilité et de sécurité renforcées. A cet égard, la profession bancaire met l'accent sur la régulation de tous les acteurs financiers, la mise en place d'une supervision bancaire et financière transfrontière appropriée, l'amélioration des règles prudentielles de Bâle 2 et des normes comptables afin de lutter contre leurs effets procycliques. La discussion internationale doit dans tous les cas reposer sur une concertation avec tous les acteurs. C'est une condition indispensable pour la réussite d'un tel chantier qui conditionnera notre croissance économique future.

31 décembre 2008

LES GRANDES ETAPES

JANVIER

01. Les banques françaises appliquent le nouveau ratio de solvabilité européen, suivant l'approche dite "Notation interne avancée".

03. La médiation bancaire s'applique à l'ensemble des litiges liés à l'exécution d'un contrat bancaire, conformément à la loi Chatel.

24. La FBF signe les conventions de partenariat pour le financement de cinq chaires de recherche en banque d'investissement et de marchés.

28. Toutes les banques sont en mesure de recevoir des virements SEPA. Ce nouveau virement européen remplace progressivement le virement utilisé jusque-là en France.

FEVRIER

07. La FBF signe la Charte pour la promotion de l'authentification sur Internet, dans le cadre de la campagne de communication "Surfez intelligent" lancée par les pouvoirs publics.

13. Dans le cadre du Haut Comité de Place, la FBF et l'AMAFI présentent une étude menée avec Accenture sur l'attractivité de la place de Paris auprès des jeunes talents en provenance des grands pays émergents.

18. La France migre avec succès à Target2, la plateforme unique de paiements de montant élevé en euro partagée par les banques centrales européennes.

MARS

04. La FBF lance une nouvelle collection de guides pratiques à destination des artisans, commerçants et professionnels libéraux.

19. La FBF et la Banque de France coprésident le Comité national SEPA qui réalise un premier bilan satisfaisant du lancement du virement SEPA.

AVRIL

07. La FBF diffuse sur son site internet sept vidéos sur les métiers de la banque.

16. La FBF annonce que les banques françaises et allemandes examinent ensemble la faisabilité d'un système européen de cartes.

17-18. La FBF accueille le Comité exécutif et le Conseil de la Fédération bancaire européenne (FBE).

28. La FBF publie le premier baromètre des relations banques - TPE/PME.

MAI

15. La FBF signe l'engagement national pour l'insertion professionnelle des jeunes des quartiers, dans le cadre du plan gouvernemental "Espoir Banlieues".

22. La FBF et l'ASF signent douze engagements professionnels afin de renforcer l'information et la confiance des emprunteurs immobiliers à taux variables.

26-29. La FBF est partenaire de la 33^e conférence annuelle de l'OICV (IOSCO)

qui réunit à Paris les régulateurs des marchés financiers du monde entier.

28. Afin de faciliter le changement de banque, la profession bancaire propose de généraliser un nouveau service d'aide à la mobilité au plus tard courant 2009.

JUIN

04. La FBF participe à un exercice de Place simulant un incident technique majeur (panne d'électricité touchant l'Ile de France) impactant notamment le secteur financier. Le bilan du test est positif.

30. Les banques françaises appliquent les recommandations du Forum de Stabilité Financière (FSF) en matière de transparence dans leur communication financière relative aux comptes de juin 2008. Elles s'appuient sur les travaux conjoints de la FBF, l'AMF et la Commission bancaire.

JUILLET

01. La France préside le Conseil de l'Union européenne. A cette occasion, la FBF propose cinq axes de travail prioritaires pour faire progresser l'intégration bancaire et financière et favoriser ainsi la croissance et l'emploi en Europe.

07. La FBF présente les résultats d'une enquête Ifop sur les Européens et l'argent à l'occasion de la présidence de l'UE par la France

16. La Commission européenne publie

une proposition de directive révisant le cadre communautaire régissant les fonds d'investissement (OPCVM).

17. La BCE décide de lancer la mise en œuvre du projet Target2-securities. La profession bancaire est favorable à ce projet.

AOUT

04. La loi de modernisation de l'économie (LME) favorise le renforcement de la compétitivité de la place financière française. Elle prévoit notamment de moderniser le régime juridique de l'appel public à l'épargne et le droit applicable aux instruments financiers et aux infrastructures de marché.

SEPTEMBRE

01. Georges Pauget, directeur général de Crédit agricole SA, devient président de la FBF pour un an.

08. Le nouveau prêt étudiant a pour objet d'élargir l'accès au crédit pour tous les étudiants.

23. La FBF indique qu'elle est favorable à une amélioration de la réactivité du Fichier national des Incidents de remboursement de Crédit aux Particuliers (FICP), à l'occasion de la présentation d'un rapport au CCSF.

30. Les banques françaises demandent un pilotage du projet SEPA lors de la séance plénière de l'EPC. Elles décident de ne plus participer aux votes et de

geler les investissements dans l'attente d'une refondation du projet SEPA.

OCTOBRE

15. La Commission européenne autorise le reclassement comptable de certains actifs financiers du portefeuille de négociation des banques.

16. La loi de finances rectificative définit le plan gouvernemental de financement de l'économie. Il décline au niveau français les principes arrêtés par les Etats de la zone euro.

21. La profession bancaire prend des engagements envers les PME afin de relayer le plan de soutien des pouvoirs publics au financement de l'économie.

21. Les établissements de crédit s'engagent à aider leurs clients à gérer au mieux une opération de crédit relais dans le contexte de retournement du marché immobilier.

31. Le Comité des banques et le Conseil général de l'Oise signent une convention de partenariat banques-acteurs sociaux en vue de favoriser l'accompagnement des personnes fragiles. Il s'agit d'une première en France.

NOVEMBRE

12. La FBF et le Médiateur du crédit définissent le cadre de leur coopération dans la mise en œuvre du dispositif de médiation du crédit aux entreprises.

15. La conférence internationale du G20

lance les travaux de réforme du système financier mondial. La profession bancaire française a contribué aux travaux préalables.

18. Le Comité exécutif de la FBF rencontre des députés européens à Strasbourg. Les discussions portent sur la crise financière et les grands dossiers bancaires européens.

25. La profession bancaire prend des engagements pour renforcer la transparence en matière d'assurance emprunteur et faciliter le choix des clients.

27. La FBF accueille la Convention des Comités des banques qui réunit 90 Présidents de Comités.

DECEMBRE

01. L'EBIC (European Banking Industry Committee) annonce l'adoption de "Principes communs" en faveur de la mobilité bancaire.

03. L'AFECEI adopte la charte d'accessibilité sur le droit au compte ; elle est homologuée par un arrêté du ministère de l'Economie fin décembre.

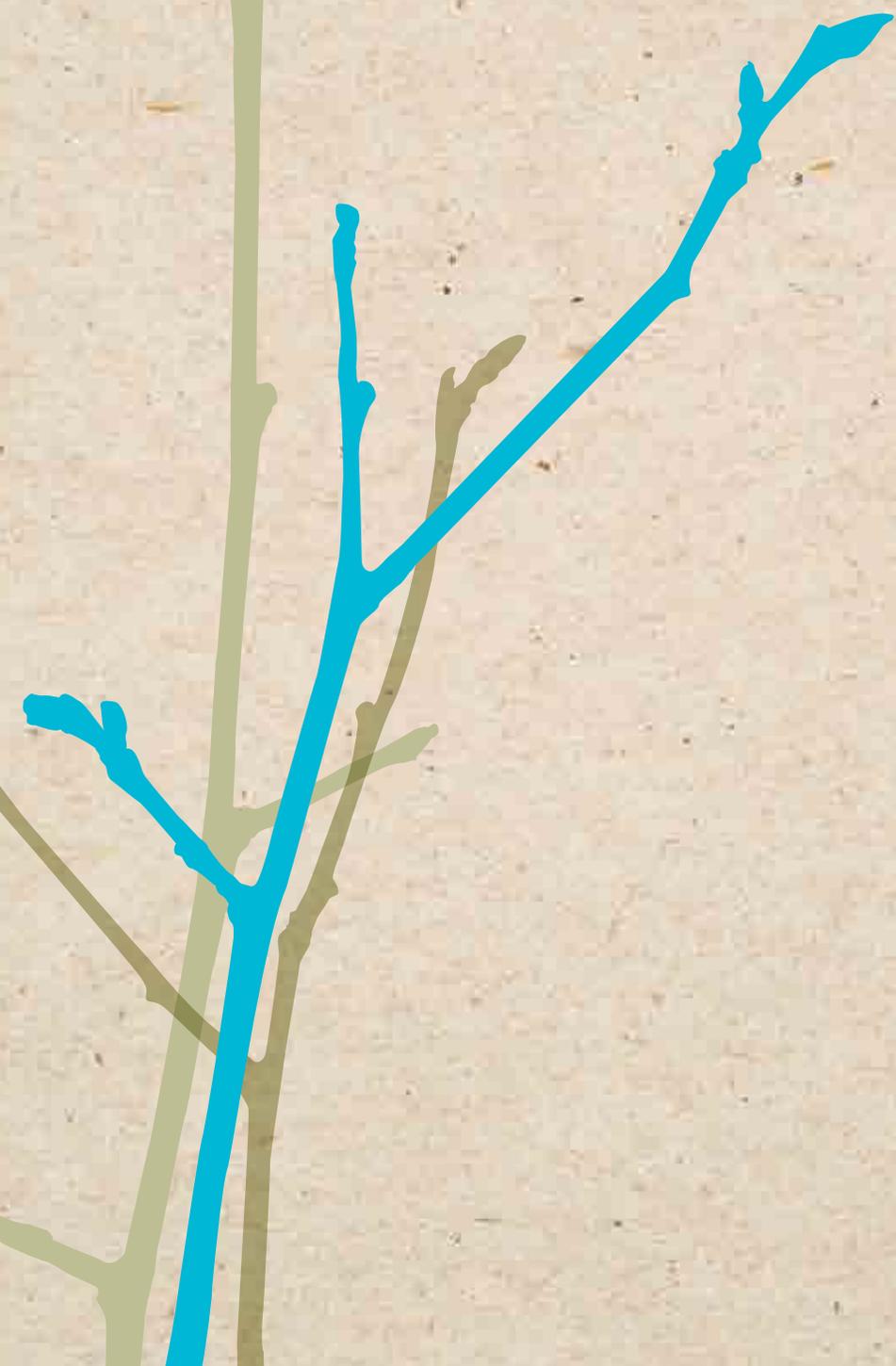
08. La Commission européenne valide le mécanisme de renforcement des fonds propres des banques prévu dans le plan français de soutien à l'économie.

27. La loi de finances pour 2009 double le Prêt à taux zéro (PTZ) dans le neuf jusqu'à fin 2009. Elle fixe également les principes de l'éco-PTZ.

CHAPITRE

001

LA CRISE FINANCIERE INTERNATIONALE



UNE MOBILISATION INTERNATIONALE FACE À LA CRISE

Les travaux pour trouver des solutions à la crise financière s'accroissent après son amplification à l'automne 2008 et les fortes tensions sur le marché monétaire. Les banques françaises contribuent aux travaux menés aux niveaux européen et international.

La crise financière internationale a démarré à l'été 2007 à la suite d'une distribution de crédits non contrôlée aux Etats-Unis et s'est rapidement propagée à l'ensemble du système financier mondial à travers les mécanismes de titrisation. Elle s'intensifie en septembre 2008, entraînant une paralysie du marché interbancaire. De nombreuses initiatives sont alors prises en vue de restaurer la confiance et permettre la poursuite du financement de l'économie.

Les banques françaises participent aux réflexions en amont des travaux des instances européennes et internationales dès le début 2008 pour trouver des solutions à la crise. Elles soulignent la nécessité d'agir au niveau mondial pour une meilleure efficacité.

Des mesures concrètes au niveau européen...

Le sommet des Etats de la zone euro le 12 octobre 2008, organisé par la Présidence française de l'UE, marque une étape-clé de l'élaboration d'une réponse européenne à la crise. Les banques françaises saluent les principes arrêtés qui visent à restaurer la confiance dans le système bancaire et financier, créer les conditions d'un retour à la normale des marchés de refinancement et assurer le bon financement de l'économie en Europe. Ces principes sont déclinés par Etat membre en fonction de ses besoins spécifiques.

La Commission européenne autorise le 15 octobre 2008 un reclassement de certains actifs illiquides vers des portefeuilles correspondant à leur horizon réel de gestion, pour les comptes du 3^e trimestre 2008. Il s'agit de réduire les effets procycliques des normes et les différences entre normes IFRS et normes américaines. L'IASB ⁽¹⁾ publie des recommandations supplémentaires sur l'évaluation des instruments financiers en cas d'inactivité des marchés.

Les banques françaises soutiennent ces travaux qui permettent de mieux prendre en compte le risque réel de défaillance de ces actifs plutôt que leur valeur de marché immédiate.

...et au niveau international

La conférence du G20 le 15 novembre 2008 lance les travaux pour une réforme du système financier mondial. Des actions prioritaires doivent être menées avant fin mars 2009, en particulier pour le renforcement de la transparence et de la régulation.

Les banques françaises soulignent la nécessité d'une réglementation élaborée en liaison avec les professionnels. Elles souhaitent une supervision coordonnée au niveau mondial et rappellent que les règles relatives aux marchés ainsi que les règles comptables et prudentielles doivent avoir pour finalité une logique économique réelle.

HARMONISER LA GARANTIE DES DÉPÔTS

La révision de la directive relative aux systèmes de garantie des dépôts, adoptée le 18 décembre 2008, prévoit le relèvement du niveau minimal de garantie des dépôts à 50 000 euros dès fin juin 2009, puis à un montant unique de 100 000 euros à fin 2010. Le délai de remboursement des déposants en cas de faillite de leur banque est réduit à 35 jours. En France, le plafond s'élève aujourd'hui à 70 000 euros.

(1) IASB : International Accounting Standards Board. Organisme privé qui établit des normes internationales.

UN PLAN FRANÇAIS POUR ASSURER LE FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE

PREMIÈRE SOUSCRIPTION DE
LA SPPE EN DÉCEMBRE 2008

Etablissement	Emissions en milliards d'euros
Banque Populaire	0,95
BNP Paribas	2,55
Caisse d'Épargne	1,10
Crédit Agricole	3,00
Crédit Mutuel	1,20
Société Générale	1,70
Total	10,50

Le plan français de financement de l'économie est annoncé à la mi-octobre ; il décline les principes arrêtés par l'Eurogroupe. La relance de l'économie dépend toutefois de nombreux facteurs, notamment de la confiance des acteurs économiques.

Faciliter le refinancement des banques

Le premier volet du plan crée la Société de financement de l'économie française (SFEF) qui a la faculté de lever des fonds sur les marchés auprès des investisseurs institutionnels grâce à la garantie de l'Etat, afin de les prêter aux banques qui le souhaitent. Celles-ci peuvent ainsi à leur tour assurer le financement normal des ménages et des entreprises.

Pour bénéficier de ces prêts, les banques apportent en garantie à la SFEF des actifs de bonne qualité. Par ailleurs, elles remboursent la SFEF avec un taux d'intérêt majoré d'une facturation additionnelle correspondant à la garantie de l'Etat. A fin décembre 2008, la SFEF a réalisé deux émissions publiques pour un montant total de 11 milliards d'euros.

Augmenter le potentiel de financement des banques

Le second volet du plan crée la Société de Prise de Participation de l'Etat (SPPE), société publique qui a pour objectif de renforcer les fonds propres des établissements financiers, soit lorsqu'ils sont en difficulté et que leur défaillance créerait un risque pour l'ensemble du système, soit afin d'augmenter leur potentiel de financement. L'Etat peut ainsi souscrire des titres subordonnés

émis par les banques et intégrables dans leurs fonds propres bien que les banques françaises soient bien dotées en fonds propres, comme l'a rappelé à plusieurs reprises le Gouverneur de la Banque de France.

Après le feu vert de la Commission européenne en décembre pour un montant maximal de 21 milliards d'euros, les six principales banques françaises décident d'émettre des titres subordonnés pour un total de 10,5 milliards d'euros en décembre 2008, chaque groupe bancaire ayant déterminé ses besoins en vue notamment de la croissance de ses encours de crédit. Cet apport de fonds propres représente un investissement de l'Etat qui bénéficie d'une rémunération aux conditions de marché.

Soutenir le financement des PME

Le plan de financement de l'économie prévoit par ailleurs l'octroi de fonds supplémentaires permettant aux banques et à OSEO d'assurer la poursuite du financement des PME. Le montant des sommes débloquées s'élève à 22 milliards d'euros provenant :

- de la collecte du livret de développement durable (LDD) et du livret d'épargne populaire (LEP) pour 17 milliards ;
- de l'octroi par l'Etat d'une capacité supplémentaire d'intervention pour OSEO, pour 5 milliards.

LA PROFESSION BANCAIRE S'ENGAGE POUR RELAYER LE PLAN FRANÇAIS

Pour accompagner la mise en œuvre du plan de soutien à l'économie, les banques prennent des mesures qui visent à faciliter le crédit aux ménages, aux entreprises et aux collectivités locales.

Des prêts à l'économie

Le plan français doit permettre aux banques de développer une offre de crédit correspondant aux besoins exprimés des ménages, des entreprises et des collectivités locales. Les banques s'engagent sur une progression de l'encours global des crédits de l'ordre de 3 à 4 % à la fin 2009, tout en maintenant un haut niveau de solvabilité.

Le financement et l'accompagnement des PME

Afin de relayer efficacement le plan de soutien aux PME, les banques adoptent le 21 octobre 2008 un ensemble d'engagements :

- une information plus réactive sur l'encours de crédit aux PME ;
- la mise en place d'un dialogue au niveau national avec les chefs d'entreprises ;
- un accompagnement plus étroit des PME, notamment des plus petites. Dans ce but, les banques adaptent leur activité d'affacturage pour les entreprises quelle que soit leur taille ;
- un partenariat renforcé avec OSEO permettant dans certains cas de réétudier des dossiers pouvant poser des difficultés.

Les banques s'engagent à utiliser les sommes provenant de la collecte du livret d'épargne populaire (LEP) et du li-

vret de développement durable (LDD), au financement des PME et à faire un suivi régulier de leur emploi.

Le suivi des clients ayant souscrit un prêt relais

Les établissements de crédit annoncent également des engagements afin d'aider leurs clients à gérer au mieux une opération de crédit relais dans un contexte de retournement du marché immobilier :

- une amélioration de l'information du client en amont de la demande de crédit relais ;
- un suivi préventif des clients engagés dans un crédit relais ;
- la recherche de solutions personnalisées pour accompagner les clients éprouvant des difficultés à dénouer leur crédit relais.

Des principes de gouvernance éthique

Les banques s'engagent à mettre en œuvre des principes de gouvernance éthique. Ces principes prévoient notamment l'interdiction des parachutes dorés en cas d'échec des dirigeants. Dans ce cadre, les banques adoptent les recommandations proposées par l'Association française des entreprises privées (AFEP) et le MEDEF sur la rémunération des dirigeants.



DES INFORMATIONS PRATIQUES

Dans le cadre des mesures pour relayer le plan français, la BFB diffuse des informations pratiques sous forme de mini-guides gratuits et téléchargeables sur le site lesclesdelabanque.com.

Ils traitent :

- du crédit relais immobilier,
- de l'affacturage et de l'assurance crédit.



Une volonté de coopération pour la médiation du crédit

Le 12 novembre 2008, les principales banques participent à la mise en œuvre du dispositif de médiation du crédit aux entreprises, destiné à résoudre les difficultés de trésorerie et de financement des entreprises. Elles confirment notamment leur volonté de :

- ne pas réduire l'enveloppe globale des encours pour chacune des entreprises clientes, ni augmenter les garanties personnelles, sauf situation exceptionnelle le justifiant ;

- accompagner les entreprises clientes dans leurs projets et envisager, chaque fois que cela est possible, des prises de risque supplémentaires ;

- mobiliser les réseaux pour qu'ils informent l'entreprise de la possibilité de recourir au Médiateur du crédit.

En contrepartie, le Médiateur du crédit s'engage à conduire sa mission dans le strict respect des règles de confidentialité et de secret bancaire et à ne pas demander aux banques de courir un risque anormal.

10

LES BANQUES SE MOBILISENT SUR LE TERRAIN

Le plan de soutien aux PME instaure un suivi territorial du financement des entreprises dans chaque département. Il comprend la mise en place de la médiation du crédit. Les banques sont très fortement impliquées dans l'ensemble du dispositif.

Un millier de banquiers sur le terrain

Le suivi territorial du financement des entreprises mis en place par le gouvernement est réalisé sous la responsabilité des préfets avec l'appui des Trésoriers payeurs généraux (TPG) et des directeurs départementaux de la Banque de France.

Les 109 Comités des banques FBF se mobilisent en région et participent aux réunions organisées dans les départements par les préfets afin notamment d'effectuer un diagnostic de la situation locale et de suivre les engagements des banques. Chaque mois, les acteurs bancaires et les représentants des entreprises rencontrent ainsi les pouvoirs publics pour dialoguer.

Les banquiers participent également aux cellules restreintes de suivi départemental rassemblant le TPG et le directeur de la Banque de France. En veille sur la situation du financement des acteurs économiques, elles se réunissent au moins une fois par mois.

Les banques lancent de nombreuses actions pour relayer les engagements collectifs de la profession bancaire et expliquer le plan français de financement de l'économie : conférences de presse avec les préfets, interventions auprès des entreprises et de leurs représentants, dispositifs pour faciliter l'orientation des entreprises ayant des difficultés...

1 000 banquiers sont ainsi mobilisés en région à partir de fin octobre 2008.

Des correspondants du médiateur dans chaque réseau

La médiation du crédit aux entreprises s'intègre dans le plan de suivi du financement de l'économie établi dans chaque département. La médiation est ouverte à toute entreprise confrontée à un problème de financement conjoncturel (besoin de trésorerie en augmentation, nouvel investissement...) qui n'a pu trouver de solution avec sa ou ses banque(s) ou avec OSEO. Dans le cas de difficultés économiques plus structurelles, l'entreprise est orientée vers les organismes habituels mis en place par les pouvoirs publics : CODEFI⁽¹⁾, CIRI⁽²⁾...

Informées de la démarche de médiation entamée par leur client, les banques confirment ou infirment leur position concernant la demande de financement. Le médiateur départemental, la Banque de France, intervient ensuite en recherchant les solutions possibles avec l'entreprise et sa ou ses banque(s).

Les banques affirment leur volonté de coopération et nomment des correspondants bancaires du Médiateur du crédit dans chacun de leurs réseaux. Les représentants de la FBF et le Médiateur du crédit se réunissent régulièrement pour faire le point sur le dispositif.

(1) CODEFI : Comité Départemental d'Examen des problèmes de Financement des entreprises.
(2) CIRI : Comité Interministériel pour la Restructuration Industrielle.

CHIFFRES-CLÉS

Une hausse des encours de crédits

Le montant des encours de crédit aux ménages s'élève à 942 milliards d'euros à fin décembre 2008, soit un taux de croissance annuel de 6,8%. Ces encours comprennent :

- les crédits à l'habitat : 701 milliards d'euros d'encours, soit un taux de croissance annuel de 8%.
- les crédits de trésorerie : 154 milliards d'euros d'encours, soit un taux de croissance annuel de 2,5%.

Le total des encours de crédits aux entreprises atteint 782 milliards d'euros à fin décembre 2008, soit un taux de croissance annuel brut de 9,5%.

Source : Banque de France

La demande, principal levier du financement des PME

L'activité de crédit est liée à la demande des entreprises qui elle-même dépend de l'évolution de la conjoncture économique.

En novembre 2008, 50% des entreprises interrogées prévoient d'investir en 2009, contre 60% en novembre 2007.

Pour 67% des entrepreneurs interrogés, la faiblesse de la demande est le principal obstacle à l'investissement, en progression de 10 points en six mois et 15 points sur un an.

Source : OSEO, 48^e enquête semestrielle, janvier 2009

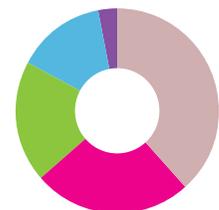
Médiation du crédit : un bilan positif

- Au 4 janvier 2009, 1 426 dossiers de médiation ont été instruits (41%) sur les 3 443 dossiers ouverts par des entreprises et acceptés en médiation.
- Dans 63% des cas l'issue est positive (médiation réussie).
- 901 entreprises ont pu trouver des solutions à des problèmes de financement qui mettaient en risque la poursuite de leurs activités.
- 8% des dossiers, inéligibles à la médiation, ont été réorientés vers les réseaux d'accompagnement.
- L'essentiel des dossiers (96%) concerne des entreprises de moins de 50 salariés.
- Les encours de crédit sont inférieurs à 50 000 euros dans 64% des cas.

Source : Médiateur du crédit

LES ENTREPRISES EN MÉDIATION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Source : Médiateur du crédit, janvier 2009



- 38 % Services
- 25 % Commerce
- 19 % BTP
- 14 % Industrie
- 3 % Agriculture et pêche





LA COHÉSION SOCIALE

Vue par Bertrand Bataille



Cette pyramide humaine, à l'équilibre

parfois précaire, c'est la représentation de la cohésion sociale et de la société dans toute la richesse de sa diversité.

Le corps social est un corps vivant. La santé économique de l'ensemble dépend d'évidence de la santé de chacun de ses membres. Chacun devrait pouvoir bénéficier des services qu'offrent les banques, qui sont autant de moyens d'insertion des personnes en difficulté. Ainsi ils peuvent continuer d'évoluer dans le circuit bancaire mais aussi dans le circuit social.

Les personnes fragilisées et menacées par la précarité doivent être soutenues et accompagnées pour réussir le développement de leurs projets. C'est toute la cohésion sociale qui en dépend. ”

CHAPITRE

02

L'EUROPE
BANCAIRE
ET FINANCIERE



LES CINQ AXES DE LA PRÉSIDENTE FRANÇAISE DE L'UNION EUROPÉENNE

15

Dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne au 2^e semestre 2008, la FBF présente 5 axes de travail pour l'Europe bancaire. La crise financière bouscule cependant l'agenda initial : la Présidence est marquée par l'élaboration d'une réponse européenne à la crise.

Les banques françaises soutiennent depuis toujours l'intégration européenne des marchés bancaires et financiers. Les six mois de la Présidence de l'UE sont l'occasion de progresser dans ce sens. Dès juin 2008, la FBF propose cinq axes de travail :

Crise financière

La priorité est à une normalisation du marché du refinancement bancaire et au recours à des modèles de valorisation comptable réalistes dans les situations où le marché est défaillant. La FBF préconise aussi des mesures structurelles comprenant notamment une surveillance de type bancaire pour tous les organismes prêteurs et la révision du rôle des agences de notation.

De manière générale, il s'agit d'éviter des règles susceptibles d'accentuer les effets d'un cycle économique ou pouvant créer des distorsions de concurrence au détriment des banques européennes.

Supervision bancaire

La fragmentation actuelle de la supervision bancaire au niveau national nuit à l'efficacité de la surveillance des groupes bancaires transfrontières. La crise financière souligne la nécessité d'une surveillance adaptée à la dimension des groupes paneuropéens. C'est pourquoi, la FBF souhaite le passage d'une logique nationale à une logique européenne en matière de supervision.

Marchés financiers

Il est nécessaire d'achever l'intégration des marchés financiers. La FBF soutient la création d'un marché européen de la gestion d'actifs via la révision de la directive OPCVM. Concernant le post-marché, elle souhaite un suivi rigoureux du code de conduite des infrastructures de compensation et règlement-livraison et la mise en place de la plateforme TARGET2-securities.

Banque de détail

La FBF plaide depuis longtemps pour un marché unique des activités de détail et une intégration réalisée de manière pragmatique. Elle est favorable au développement d'un marché européen du crédit immobilier et soutient les engagements européens sur la mobilité des clients.

Paiements

La FBF rappelle la nécessité d'aboutir à une transposition harmonisée de la directive sur les services de paiement et à une clarification du cadre juridique et économique pour que le projet SEPA (Single Euro Payments Area) avance et que l'harmonisation des moyens de paiement ait réellement lieu.

UN CALENDRIER PERTURBÉ

L'amplification de la crise en septembre 2008 bouleverse en partie l'ordre du jour de la Présidence : l'Union européenne élabore un plan d'action concertée pour restaurer la confiance dans le système bancaire et financier, révisé la directive sur les systèmes de garantie des dépôts, etc. La France participe activement à l'élaboration d'une réponse européenne à la crise.



POUR UNE SUPERVISION INTÉGRÉE DES GROUPES PANEUROPÉENS

UN GROUPE D'EXPERTS SUR LA SUPERVISION

En octobre 2008, la Commission européenne confie au groupe d'experts présidé par Jacques de Larosière la mission d'établir des recommandations sur le renforcement du cadre européen de supervision des institutions financières transfrontières.

Les banques françaises souhaitent que les travaux du groupe Larosière permettent d'accomplir des progrès significatifs pour améliorer la surveillance des groupes bancaires transfrontières.

La révision de la directive sur l'adéquation des fonds propres doit être l'occasion de progresser dans la surveillance des groupes bancaires transfrontières. Elle doit aussi contribuer au renforcement de la stabilité financière en Europe et intégrer les premières réponses à la crise.

Des avancées insuffisantes sur la supervision bancaire

La révision de la directive sur l'adéquation des fonds propres (Capital Requirements Directive – CRD), lancée à l'automne 2008 par la Commission européenne, est l'occasion de renforcer la surveillance prudentielle des groupes paneuropéens. Cette surveillance est en effet pour l'instant principalement organisée au niveau national, alors que les groupes bancaires gèrent leurs risques de manière intégrée et centralisée.

Fortement mobilisée par la révision de la directive, la FBF répond à l'ensemble des consultations menées pendant l'été 2008. Elle note des avancées positives dans la proposition de directive publiée le 1^{er} octobre 2008 par la Commission européenne. Celle-ci prévoit en particulier la reconnaissance des collèges de superviseurs et surtout accorde un rôle prépondérant au superviseur de la maison-mère.

Toutefois, le compromis adopté au Conseil de l'UE en décembre 2008 s'éloigne de l'objectif initial d'instaurer une supervision intégrée en revenant à une supervision davantage fondée sur le superviseur national.

Pour la FBF, l'amélioration de la supervision européenne nécessite de passer d'une logique nationale à une logique européenne comprenant :

- une surveillance des groupes paneuro-

péens par des collèges de superviseurs, avec un rôle décisionnel confié au superviseur de la maison-mère. Ces collèges ont pour but de renforcer la coopération entre les superviseurs des filiales et succursales importantes et celui de la maison-mère ;

- le renforcement du rôle et des pouvoirs du CEBS⁽¹⁾ pour favoriser la coopération et la convergence des pratiques des superviseurs nationaux ;
- l'insertion dans le mandat des superviseurs nationaux d'une dimension européenne et d'une exigence de coopération avec leurs homologues européens.

Adapter les règles sur la titrisation

La révision de la CRD traite par ailleurs de la titrisation. Sur ce sujet, les banques s'accordent sur l'importance de renforcer les engagements des intervenants et la transparence. Quant à la proposition du Conseil de l'UE consistant à demander aux établissements intervenant dans une opération de titrisation de conserver 5 % des risques, la FBF n'y est pas favorable.

Un accord entre le Parlement européen et le Conseil de l'UE sur la révision de la CRD devrait intervenir avant avril 2009. Le texte entrerait en vigueur en avril 2010.

(1) CEBS : Committee of European Banking Supervisors (ou Comité européen des contrôleurs bancaires), Comité consultatif composé de hauts représentants des autorités bancaires nationales et des banques centrales des Etats membres de l'Union.

ACHEVER L'INTÉGRATION DES MARCHÉS FINANCIERS

Si le Plan d'action pour les services financiers 1999-2004 a permis d'importants progrès pour l'intégration des marchés financiers, les travaux doivent se poursuivre dans les domaines de la gestion d'actifs et du post-marché.

Vers un marché européen de la gestion d'actifs

La profession bancaire soutient pleinement le développement d'un véritable marché européen des fonds d'investissement, incluant notamment un passeport européen des sociétés de gestion.

Le 13 janvier 2009, le Parlement européen adopte la position de compromis du Conseil Ecofin sur la révision de la directive OPCVM lancée à l'été 2008 par la Commission européenne. Le nouveau texte intègre le passeport européen pour les sociétés de gestion. Ce passeport permettra aux sociétés de gestion de développer leurs activités à partir d'un seul pays.

L'enjeu consiste dès lors à garantir la conformité des fonds créés par une société de gestion avec les réglementations des pays dans lesquels ces fonds sont domiciliés.

Les banques françaises sont par ailleurs favorables aux dispositions permettant :

- de faciliter la distribution transfrontalière des fonds OPCVM grâce à une nouvelle procédure électronique de notification entre régulateurs nationaux ;
- d'autoriser la fusion des fonds d'investissement harmonisés, tant sur une base nationale que transfrontalière ;
- de simplifier les informations communiquées par la société de gestion à un investisseur potentiel : ces informations-clés doivent faciliter la comparaison des fonds.

Après son adoption formelle par le Conseil de l'Union européenne, la directive devra être transposée par les Etats membres avant mi-2011.

L'industrie européenne de la gestion financière représente 6 142 milliards d'euros à fin décembre 2008, selon l'EFAMA ⁽¹⁾.

Activités post-marché : le projet TARGET2-securities sur les rails

Après deux années de travaux de consultation et d'étude de faisabilité, la BCE décide de lancer le projet TARGET2-securities (T2S) le 17 juillet 2008. Ce projet vise à mettre en place une plateforme unique de dénouement des opérations sur titres libellés en euros.

En tant qu'utilisatrices des infrastructures de règlement-livraison de titres, les banques françaises sont très favorables à ce projet. Cette plateforme unique doit contribuer à l'intégration et au bon fonctionnement des systèmes européens de règlement-livraison. Elle doit aussi permettre d'assurer une plus grande efficacité et sécurité des opérations. Les banques souhaitent que la gouvernance du projet associe pleinement les utilisateurs.

La BCE confie la réalisation et la gestion opérationnelle de TARGET2-securities aux banques centrales nationales d'Allemagne, d'Espagne, de France et d'Italie. Le lancement opérationnel de T2S est prévu pour 2013.

EVALUER LE CODE DE CONDUITE POST-MARCHÉ

La Commission s'engage à évaluer l'ensemble de la mise en œuvre du code de conduite des infrastructures de compensation et règlement-livraison adopté en novembre 2006. Pour la profession bancaire, certains engagements des infrastructures semblent encore en deçà des attentes des émetteurs et des opérateurs, par exemple sur la comparabilité des services et des prix. De même la séparation des activités et de la comptabilité reste insuffisante. Cette évaluation précise est indispensable.

QU'EST-CE QUE LE RÈGLEMENT-LIVRAISON DE TITRES ?

Le règlement-livraison de titres comprend le transfert des titres à l'acheteur et le versement des fonds correspondants au vendeur. Il permet de s'assurer que la livraison d'un actif ne s'effectue que si le paiement est réalisé et vice-versa.

(1) EFAMA : European Fund and Asset Management Association. Organisme qui représente l'industrie des professionnels de l'investissement en Europe.

L'EUROPE DE LA BANQUE DE DÉTAIL AVANCE

Les banques françaises soutiennent depuis longtemps l'intégration des marchés européens de détail. Pour la FBF, l'Europe de la banque de détail pourra progresser grâce à des directives de pleine harmonisation ciblée.

Crédit aux consommateurs : un progrès pour l'Europe de la banque de détail

Les banques françaises accueillent favorablement la directive du 23 avril 2008 sur le crédit aux consommateurs. Le texte permettra un meilleur fonctionnement des marchés européens du crédit à la consommation grâce à une pleine harmonisation ciblée sur les points-clés. Elle assurera un haut niveau de protection des consommateurs et leur donnera la possibilité de faire davantage jouer la concurrence à leur profit.

La directive doit être transposée par les Etats membres avant juin 2010. En France, le projet de loi de transposition devrait être présenté au Parlement à la fin du 1^{er} trimestre 2009.

Pour un marché européen intégré du crédit immobilier

La profession bancaire plaide pour le développement harmonisé d'un marché européen du crédit immobilier qui serait bénéfique aux consommateurs comme aux prêteurs. Toutefois, l'intégration de ce marché dépendra plus de l'offre que de la demande.

A la suite du Livre blanc de la Commission européenne en décembre 2007, la FBF identifie notamment trois points importants :

- la caution doit être prise en compte : très répandue en France, elle présente une certaine souplesse pour les consommateurs : il faut parler de crédit immobilier et non de crédit hypothécaire ;

- la liberté contractuelle doit garder toute sa place dans la relation commerciale afin de stimuler le jeu de la concurrence ;

- en cas de remboursement anticipé, une indemnisation juste et objective qui compense les coûts supportés par la banque doit être possible.

Envisagé dans une période de forte croissance des encours de crédit immobilier, le développement d'un marché harmonisé doit enfin prendre en compte le nouveau contexte de crise et de contraction forte d'activité des marchés immobiliers.

Des principes communs d'aide à la mobilité bancaire

Le 1^{er} décembre 2008, les banques européennes publient des principes communs pour faciliter le changement de banque au sein de chaque pays de l'UE. Ces principes répondent à la demande de la Commission européenne d'élaborer des règles communes d'autorégulation pour la mobilité bancaire au niveau national. Ils prévoient notamment une information claire et complète des clients sur la mobilité et attribuent un rôle principal à la nouvelle banque pour aider son nouveau client.

La mise en œuvre des principes interviendra le 1^{er} novembre 2009. Il s'agit d'un progrès important dans une majorité d'Etats membres qui ne proposent jusqu'ici aucun service d'aide à la mobilité bancaire. En France, les banques facilitent depuis 2005 le changement de banque. En 2009, elles généralisent un nouveau service d'aide à la mobilité.

CHIFFRES-CLÉS : LES BANQUES EN EUROPE ET DANS LE MONDE

Des banques françaises actives en Europe et dans le monde

Les établissements de crédit français sont présents dans **87 pays** différents à travers 963 implantations en 2007.

Source : Commission Bancaire

Les banques comptent **508 implantations** dans l'Espace économique européen, soit un doublement depuis 2000 et 53 % de leurs implantations à l'étranger à fin 2006. Source : CECEI

455 implantations des établissements de crédit français sont situées en dehors de l'Espace économique européen à fin 2006, soit 47 % des implantations françaises. Source : CECEI

Une place française ouverte aux banques étrangères

Plus de **67 %** des implantations étrangères en France sont européennes, soit 161 implantations sur un total de 239 en 2007. Source : CECEI

En France, les établissements étrangers (UE et hors UE) représentent près de **13 %** du total de bilan des banques à fin 2007, soit 865 milliards d'euros.

Source : BCE, EU banking structures, octobre 2008

Les établissements étrangers distribuent en France **9,2 %** des crédits à la clientèle non financière et collectent **8,6 %** des dépôts en 2007. Source : CECEI

En 2006, la France était le **1^{er} pays** européen en nombre d'implantations bancaires d'origine européenne. Source : CECEI

Les Européens favorables à une Europe bancaire forte

84 % des Européens sont convaincus qu'une Europe bancaire forte permettrait à l'Europe de peser plus lourd dans l'économie mondiale.

Seuls **22 %** des Européens savent que des initiatives européennes sont en cours pour créer un marché bancaire et financier unique.

Les attentes vis-à-vis de l'Europe bancaire varient selon les pays :

- une baisse des tarifs bancaires (pour **64 %** des Français et **62 %** des Italiens) ;
- plus de facilité pour les transferts d'argent à l'intérieur de l'Europe (**70 %** des Allemands) ;
- une plus grande solidité du système bancaire européen face aux crises financières mondiales (**57 %** des Espagnols).

Les Européens sont globalement prêts à ouvrir un compte hors de leurs frontières, en particulier les Italiens (**88 %**) et les Espagnols (**71 %**), ainsi que plus des deux tiers des Français et des Allemands. A l'opposé, seuls **58 %** des Britanniques y sont prêts.

Les freins perçus sont la barrière de la langue (**70 %** des Britanniques), la distance géographique et l'absence de relations directes (**61 %** des Français), la crainte d'une mauvaise protection juridique en cas de problème (**67 %** des Allemands).

Source : enquête Ifop, juin 2008

LE SECTEUR BANCAIRE EUROPÉEN DYNAMIQUE

Source : BCE, EU banking structures, octobre 2008)

En 2007, près de 2,8 millions de salariés travaillent dans les 8 343 banques de l'Union européenne. Celles-ci comptent 233 000 agences.

L'encours des crédits aux particuliers s'élève à 6 861 milliards d'euros en 2007, soit + 4,5 % en un an.

L'encours des crédits aux sociétés non financières atteint 5 582 milliards d'euros en 2007, soit + 14 % en un an.





L'ÉPARGNE SOLIDAIRE

vue par Bruno Mallart



A travers ce nourrain volant, j'ai souhaité proposer une

vision loufoque et décalée sur le thème de l'épargne solidaire. Ce "cochon dirigeable" symbolise à la fois l'épargne dans ce que représente la tirelire et l'investissement générateur de richesse, avec le rayonnement de la pièce de monnaie devenant soleil. Par ailleurs, les personnages en situation précaire, remorqués dans un mouvement ascendant, expriment le thème de la solidarité. ”

CHAPITRE

03

LES BANQUES
ET LEURS
CLIENTS



RELATIONS BANQUES-CLIENTS : TRANSPARENCE ET ACCESSIBILITÉ

En 2008, les banques complètent leurs initiatives pour renforcer la transparence et la concurrence, tout en poursuivant leur mobilisation pour l'accessibilité des services bancaires.

Les banques mettent en place un service d'aide à la mobilité

En mai 2008, les banques présentent un engagement pour faciliter la mobilité bancaire des clients qui le souhaitent. Il prévoit la prise en charge du transfert de toutes les opérations de prélèvements et de virements, à la place du client, à sa demande. Le client fournit les éléments utiles et la nouvelle banque effectue dans un délai précis les formalités administratives pour que les prélèvements et virements réguliers reçus par le client se présentent sur le nouveau compte.

Déjà disponible dans certains réseaux, le service sera généralisé d'ici le 1^{er} novembre 2009. Il répond aux principes communs d'aide à la mobilité bancaire définis par l'EBIC⁽¹⁾ au niveau européen.

Ce service d'aide à la mobilité vient enrichir le dispositif dont bénéficient déjà les clients pour faciliter le changement de banque : guide de la mobilité, gratuité de la clôture des comptes de dépôts ou sur livret, ainsi qu'un service permettant d'obtenir un récapitulatif des opérations automatiques et récurrentes.

Ainsi, 63 % des Français estiment qu'il est facile de changer de banque, selon l'enquête Ifop menée en juin 2008.

Des services bancaires pour tous

Avec plus de 98 % de la population bancarisée, la France a un des taux les plus élevés en Europe. Les banques ont toutefois pris des mesures importantes pour que chacun ait accès aux services bancaires dont il a besoin. Elles tiennent leurs engagements.

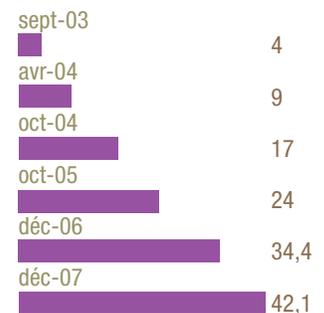
Ainsi, 30460 personnes ont bénéficié du droit au compte en 2007 selon la Banque de France, un chiffre stable par rapport à l'année précédente. De plus, les établissements de crédit adoptent fin 2008 une "charte sur l'accessibilité bancaire" comme le prévoit la loi de modernisation de l'économie d'août 2008. Elle précise l'exercice du droit au compte et s'applique dès janvier 2009.

Les banques proposent aussi une gamme de moyens de paiement alternatifs pour les clients interdits de chèques. Plus de 73 % d'entre eux sont équipés fin 2007 de moyens de paiement modernes (gamme alternative, carte à autorisation systématique...) : + 30 points en 2 ans. Il est vrai qu'un tiers des Français connaissent ce dispositif à mi 2008 selon l'Ifop : + 2 points en un an. Plus particulièrement, la moitié de ceux qui ont rencontré au moins un incident bancaire dans les deux ans ont connaissance de cette gamme.

PRÈS DE 75 % DES CLIENTS BÉNÉFICIAIRES D'UNE CONVENTION DE COMPTE À FIN 2007

42 millions de clients sont équipés d'une convention de compte à fin 2007 soit près de 75 % des clients particuliers. Les banques remettent gratuitement une convention de compte à chaque ouverture de compte depuis février 2003. Comme elles s'y sont engagées, elles ont multiplié les initiatives pour encourager les clients disposant d'un compte avant cette date à demander une convention.

EVOLUTION DU NOMBRE DE CLIENTS ÉQUIPÉS D'UNE CONVENTION DE COMPTE (en millions)



(1) European Banking Industry Committee : comité qui réunit les associations représentatives de l'industrie bancaire européenne.

CRÉDIT : PLUS D'INFORMATION

De nombreuses initiatives améliorent l'information sur le crédit, ce qui permet aux clients de choisir en toute responsabilité.

Crédit à taux variable et accession à la propriété : les banques renforcent l'information

La FBF et l'ASF⁽¹⁾ signent des engagements le 22 mai 2008 afin de renforcer l'information et la confiance des emprunteurs immobiliers à taux variables. Ces engagements comprennent notamment la présentation d'une alternative de prêt à taux maîtrisable⁽²⁾ ou à taux fixe et la suppression des taux d'appel. Les professionnels du crédit remettront également systématiquement des simulations-types dès la demande de prêt à taux variable et renforceront l'information sur les possibilités et les conditions de passage à taux fixe. Enfin, la FBF et l'ASF élaboreront un glossaire commun à vocation pédagogique. 4,4 % des crédits souscrits en 2007 étaient à taux variable en France contre près de 8 % en 2006⁽³⁾.

En outre, les établissements apporteront une attention particulière aux clients modestes titulaires d'un prêt à l'accession sociale (PAS) à taux révisable et informeront les nouveaux clients sur les formules existantes de prêts aidés, c'est-à-dire le PAS et le nouveau prêt à taux zéro. Ces engagements sont mis en œuvre au plus tard pour fin mai 2009.

Rappelons que depuis octobre 2008, avec une offre de crédit à taux variable, les banques fournissent une notice d'information et une simulation de l'impact d'une variation du taux d'intérêt. Une fois par an, pour les prêts à taux variable,

elles indiquent à l'emprunteur le montant du capital à rembourser, conformément à la loi du 3 janvier 2008.

Assurance emprunteur : les comparaisons facilitées

Pour améliorer l'information et favoriser la comparabilité des offres, les banques et les assureurs élaborent une fiche standardisée d'information sur l'assurance emprunteur liée au crédit immobilier. Cette fiche a été favorablement accueillie par les associations de consommateurs et par le panel de consommateurs qui l'ont testée en novembre 2008.

S'agissant des biens de consommation, les professionnels s'engagent à exprimer le coût de l'assurance emprunteur facultative en euros et par mois sur les documents d'information et publicitaires, lorsque son coût est évoqué, pour tous les crédits à la consommation y compris le crédit renouvelable. Ces mesures entrent en vigueur au plus tard à la fin du premier semestre 2009.

Par ailleurs, en matière de crédit immobilier, les établissements sont prêts à accepter des contrats individuels d'assurance-décès et invalidité lorsqu'ils présentent un niveau de garantie équivalent à celui du contrat groupe. Le ministère de l'Economie demande en novembre 2008 une modification législative en ce sens, pour une application dès 2010.

(1) Association française des sociétés financières

(2) Prêt comportant soit un plafond d'évolution du taux, soit une limite d'évolution des mensualités et de la durée

(3) Observatoire du financement des marchés résidentiels

AERAS : une convention qui fonctionne

La Commission de suivi et de propositions sur la convention AERAS ⁽¹⁾ remet son rapport au Gouvernement et au Parlement en septembre 2008. Ce rapport souligne "un système conventionnel qui révèle une bonne capacité d'adaptation dans le temps aux évolutions des problématiques". Tout futur emprunteur bénéficie automatiquement et sans le demander de la convention. Les assureurs ont reçu en 2007 plus de 4,3 millions de demandes d'assurance de prêts au titre de crédits immobiliers et professionnels ; plus de 99 % des demandes ont reçu une proposition d'assurance. Sur le total des 431 000 demandes ayant fait l'objet d'un examen supplémentaire dans le cadre du dispositif AERAS, 93 % ont reçu une proposition d'assurance. Les banques ont formé plus de 100 000 conseillers à la convention en 2007 et forment systématiquement tous les collaborateurs qui proposent du crédit ainsi que les nouveaux embauchés. En collaboration avec la FBF et les principaux réseaux bancaires, le CFPB ⁽²⁾ a réalisé un kit de formation.

Crédit à la consommation : pour une concertation responsable

En décembre 2008, Christine Lagarde, ministre de l'Economie et Martin Hirsch, Haut Commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté lancent une concertation pour préparer une réforme du crédit à la consommation. Les banques françaises participeront aux travaux, et plus particulièrement dans le cadre de la transposition de la directive européenne qu'elles ont soutenue.

Conformément à leur engagement de 2004, les banques consultent systématiquement le FICP et demandent des justificatifs avant d'accorder un crédit

à un nouveau client. La FBF s'implique pour que cette réforme soit abordée de façon pragmatique, pour des progrès favorables aux consommateurs, sans remettre en cause ce mode de financement indispensable au développement de l'économie. Le gouvernement devrait présenter un projet de loi au Parlement avant la fin du 1^{er} trimestre 2009.

Un éco-PTZ en préparation

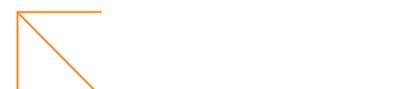
La loi de finances pour 2009 du 27 décembre 2008 crée l'éco-PTZ pour les travaux dans les bâtiments anciens. Afin de garantir le succès de l'éco-PTZ, le produit est simplifié pour le client et plus facile à mettre en œuvre pour la banque, comme le demandaient les banques. L'éco-PTZ devrait être disponible au printemps 2009 dans les réseaux, après parution du décret d'application. La loi de finances rectificative pour 2009 devrait rendre possible le cumul entre l'éco-PTZ et le crédit d'impôt sur certains travaux d'économie d'énergie.

Un nouveau prêt pour les étudiants

Valérie Pécresse, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche annonce en septembre 2008 un nouveau prêt étudiant, qui vient compléter la gamme existante. Il repose pour partie sur une garantie publique et dispense donc de la caution parentale. Il facilite l'accès à l'emprunt des étudiants quelles que soient leurs catégories sociales et pour des types de formation plus variés. Comme pour tout acte de crédit, chaque demande sera étudiée au cas par cas par le prêteur. Ce nouveau prêt est distribué dès la rentrée 2008 par certains réseaux et devrait être étendu à d'autres réseaux dans le courant de l'année 2009.

AMÉLIORER LA RÉACTIVITÉ DU FICP POUR MIEUX PRÉVENIR LE SURENDETTEMENT

En septembre 2008, un projet de rapport sur "l'évaluation du Fichier national des Incidents de remboursement de Crédit aux Particuliers (FICP)" est présenté au CCSP. La FBF, qui avait elle-même suggéré l'amélioration de ce fichier, soutient les mesures susceptibles d'améliorer la réactivité du FICP sans porter atteinte à la protection des données personnelles. Il s'agit de mieux prévenir le surendettement, en rendant plus efficace la mise à jour et la disponibilité de ce fichier. Lutter contre le surendettement, cela passe aussi par une véritable mobilisation publique pour une réelle éducation financière à l'école.



(1) AERAS : s'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé
(2) CFPB : Centre de Formation de la Profession Bancaire

DE NOUVELLES MESURES POUR LES PME

“LES CLÉS DE LA BANQUE” POUR LES PROFESSIONNELS

En 2008, la FBF lance un programme “Les Clés de la Banque Professionnels”, avec notamment une série de guides pratiques à destination des artisans, commerçants, professionnels libéraux et créateurs d'entreprise. Quatre guides sont d'ores et déjà parus : l'affacturage et l'assurance crédit, le besoin de trésorerie, la lettre de change, le compte professionnel. Un site internet accessible par www.lesclesdelabanque.com complétera ce dispositif début 2009.



VOIR AUSSI LES PAGES 9 À 11 :
la profession bancaire s'engage
pour relayer le plan français.

Les banques soutiennent les mesures en faveur des PME qui visent à renforcer leurs fonds propres. Par ailleurs, pour mieux connaître leurs attentes, la FBF lance un baromètre sur les relations banques - PME.

Investir l'ISF dans les PME

Un dispositif de réduction d'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) en faveur de l'investissement dans des PME est créé en 2007. Il est précisé en avril 2008 par une instruction et un décret. Pour la FBF, ce dispositif est un bon moyen pour améliorer les fonds propres des entreprises, dans leurs phases d'amorçage, de démarrage ou d'expansion. Elle s'est impliquée pour professionnaliser la collecte, permettre des investissements dans des PME de plus grande taille et faciliter la gestion pour les entreprises bénéficiaires.

Cette mesure a permis d'orienter 930 millions d'euros au titre de la collecte 2008 de l'ISF vers les fonds propres des PME, selon le Minefe.

Un baromètre sur les relations banques - TPE/PME

Afin de mieux connaître les relations que les TPE/PME entretiennent avec les banques, la FBF lance un baromètre, réalisé par l'Ifop. Menée en février 2008, la première édition souligne que 83 % des chefs d'entreprise ont une bonne image de leur banque et 78 % sont satisfaits du conseiller de clientèle qui gère leur compte professionnel.

En février 2008, la majorité des dirigeants des TPE/PME (68 %) “n'ont jamais rencontré de refus pour financer un projet”. L'enquête révèle en revanche une certaine prudence au niveau des

investissements : seuls 26 % des dirigeants “ont ou envisagent pour les 12 prochains mois des projets d'investissement au sein de leur entreprise” (23 % pour les micro-entreprises à 45 % pour les PME).

La proximité géographique est le premier critère de choix d'une banque pour les TPE/PME, à 53 %, suivies par la qualité du relationnel (49 %) et la capacité à s'adapter à leurs besoins (35 %).

Enquête réalisée par l'Ifop sur un échantillon de 1002 dirigeants d'entreprises, représentatif des entreprises françaises (TPE et PME). Interviews par téléphone du 28 janvier au 13 février 2008.

123 000 Prêts à la création d'entreprises (PCE)

123000 PCE ont été distribués à fin 2008 depuis leur création en 2001, pour un montant de 700 millions d'euros. Ils ont contribué à la création de 157000 emplois au démarrage de l'activité. Compris entre 2000 et 7000 euros, le PCE complète toujours un prêt bancaire. Il a d'ailleurs un bon effet d'entraînement puisque le montant du prêt bancaire est en moyenne 2,5 fois supérieur au PCE.

Source : OSEO

CHIFFRES-CLÉS : LES RELATIONS BANQUES-CLIENTS

Des services bancaires accessibles

280 nouvelles agences bancaires ont été créées en 2008 (hors points de vente La Banque Postale). On compte ainsi 27 839 agences à fin 2008 et 39 700 avec les points de vente La Banque Postale.

Source : Banque de France

51 700 DAB/GAB en 2007 : + 8 % en un an et un quasi doublement en 10 ans.

Source : CECEI

Plus de 98 %, c'est le taux de bancarisation de la population française, à comparer à une moyenne européenne de 80 %.

Source : Commission européenne, mai 2008

- 5 % : c'est la baisse du prix des services bancaires français en 2007. Ils sont à 67€ par an, alors que la moyenne de la zone euro est de 73€. Source : EFMA/Cap Gemini, 2008

Les services financiers représentent **0,58 %** du budget des ménages en 2008. A titre de comparaison, la téléphonie représente 3,03 % du budget. Source : Insee

Près de 14 millions de ménages avaient un crédit en 2007

13,8 millions de ménages français avaient un crédit en 2007, soit 52 % des ménages. C'est un des niveaux les plus élevés depuis 1989. Ainsi, 450 000 ménages supplémentaires détenaient un crédit par rapport à 2006, confirmant une large diffusion des crédits dans la population française.

30,6 % des ménages avaient un crédit immobilier en 2007 (30,2 % en 2006) et un tiers un crédit de trésorerie : un des plus hauts niveaux observés.

Par ailleurs, **plus de 20 % des ménages** de moins de 30 ans étaient accédants à la propriété en 2007 : le taux le plus élevé depuis 1989 (+ 2,5 points en un an). Source : Observatoire des crédits aux ménages

Une épargne importante, sous des formes variées

Le taux d'épargne des ménages français s'élève à 15,4 % au 3^e trimestre 2008, soit une baisse de 0,5 point par rapport au début de l'année. Source : Insee

En France, les établissements de crédit gèrent **72 millions de comptes à vue** fin 2007, et 149 millions de comptes à terme et comptes d'épargne à régime spécial (livrets, CEL, PEL, LEP...). Source : CECEI

Une concurrence effective

58 % des Français trouvent facilement les tarifs quand ils en ont besoin et pour la moitié, c'est facile de comparer les prix entre banques.

83 % des Français estiment que la concurrence bancaire est une bonne chose. La part de ceux qui pensent que changer de banque coûte cher baisse de 10 points : ils ne sont désormais que 30 %.

28 % des Français ont un compte dans plusieurs banques en 2008.

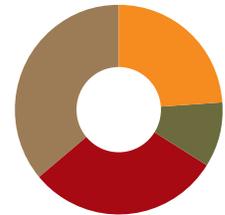
Un quart des personnes interrogées a déjà changé de banque (dont 6 % au cours des 12 derniers mois). Source : Observatoire de l'image des banques, Ifop, juin 2008

Les Français plébiscitent la complémentarité des canaux

Si 96 % des Français fréquentent leur agence bancaire en 2008, Internet devient un canal incontournable. Malgré le développement des services bancaires via Internet, 44 % des Français indiquent qu'ils se rendront aussi souvent dans leur agence, une proportion en progression (+ 6 points en un an) qui laisse supposer une meilleure prise de conscience des Français envers la complémentarité de ces canaux. Source : Observatoire de l'image des banques, Ifop, juin 2008

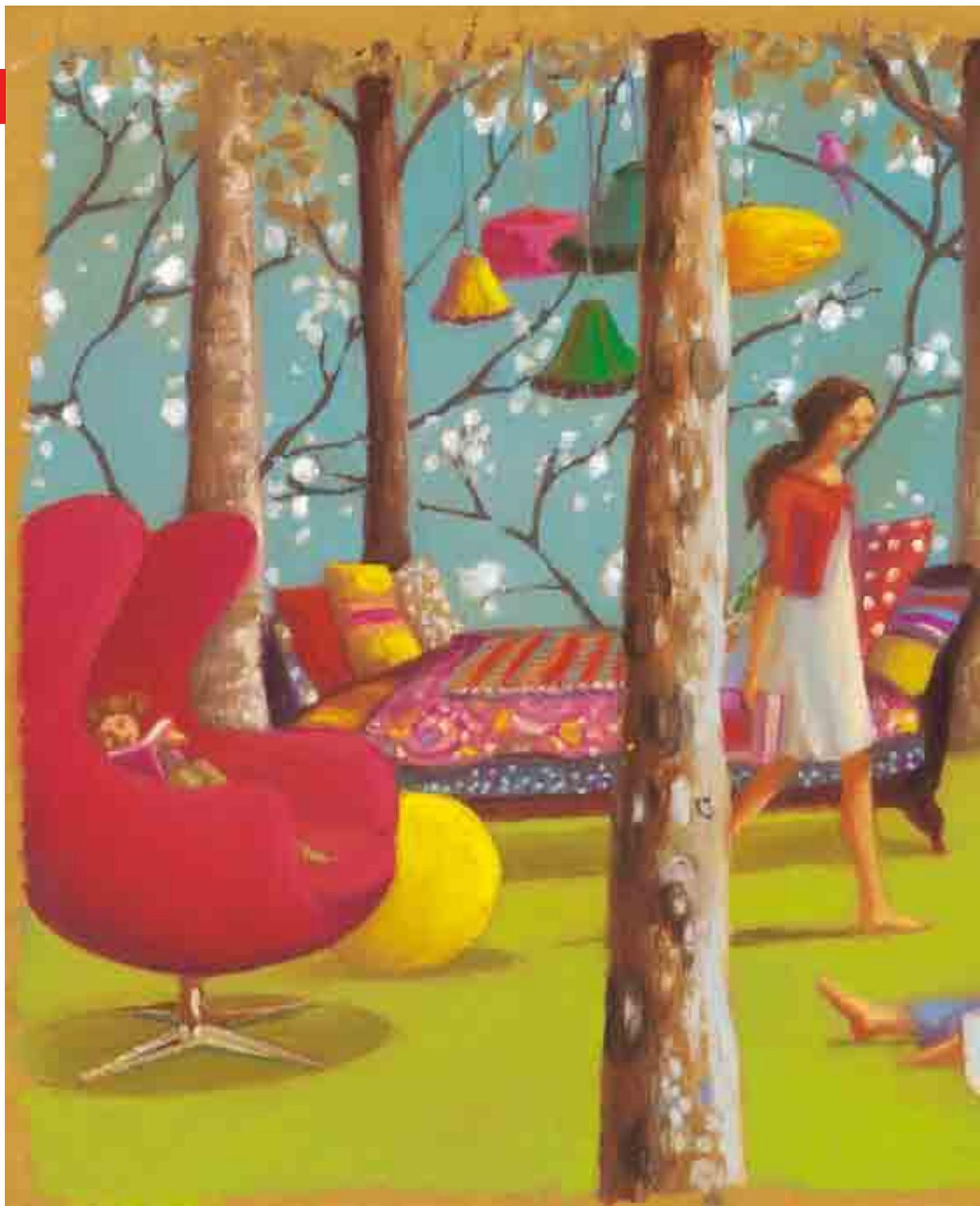
PATRIMOINE FINANCIER DES MÉNAGES en 2007

Source : Banque de France et BIPE



- 24 % Epargne liquide
- 10 % Epargne bloquée
- 30% Titres*
- 36 % Assurance vie

* dont actions : 17 %, FCPE : 3 %, autres : 10 %





LES PRÊTS VERTS

Vus par Nathalie Novi



L'idée est née
du confort
d'un habitat
écologique où

l'air est pur, où la chaleur
se répand sagement,
naturellement,
où chaque chose semble
à sa place, sans incongruité.

Je propose une ambiance
très douce et sereine où
les personnages évoluent
pieds nus, dans un décor
où le moderne et le bucolique
s'entremêlent. Chacun lit ou
écoute de la musique, comme
on aime le faire chez soi,
dans une confortable pièce
à vivre...

Un fond légèrement
japonisant, des tissus aux
imprimés riches et bohèmes,
des arbres placés comme
dans un bois bien entretenu
inscrivent une perspective
aérée et contribuent à cette
impression de plénitude. ”

CHAPITRE

04

LES MOYENS
DE PAIEMENT



EUROPE DES PAIEMENTS : DE FORTES INCERTITUDES SUR LA SUITE DU PROJET

Le virement SEPA est lancé, la nouvelle plateforme d'échange de la STET est opérationnelle et la directive sur les services de paiement est en cours de transposition.

Toutefois, la remise en cause au dernier moment des règles du jeu économiques par les autorités européennes crée des incertitudes majeures pour la poursuite du projet SEPA (espace unique des paiements en euros).

Le virement SEPA, une réalité

Le 28 janvier 2008, toutes les grandes banques françaises réalisent les premiers virements SEPA, en émission et réception. Ils sont traités sans incidents sur le système CORE développé par des banques françaises ou sur l'un des 14 autres systèmes d'échanges interbancaires européens.

Le Comité national SEPA ⁽¹⁾, chargé du suivi de la mise en œuvre du SEPA en France, publie son premier rapport de migration le 25 novembre 2008. Il analyse la migration au virement SEPA et mesure le recul de l'usage du virement actuel. Celui-ci demeure encore limité, mais plusieurs grandes entreprises ont d'ores et déjà procédé à la migration d'une partie de leurs virements. Les administrations émettent à elles seules près de 45 % des virements. Leur adoption du virement SEPA est donc un élément-clé pour l'ensemble du marché ; elles migreront la plupart de leurs flux en 2009-2010.

Lorsque la masse critique d'opérations sera atteinte (75 % des volumes et 50 % des clients), le Comité pourra décider de l'arrêt définitif des anciens virements à l'horizon fin 2011.

La poursuite du projet SEPA exige la clarification des modèles économiques

En septembre 2008, la Commission européenne annonce par un communiqué l'interdiction à terme des interchanges et donc du modèle économique prévu pour le prélèvement SEPA, en dehors de tout accord spécifique entre certaines banques, et ceci sans aucune évaluation préalable des conséquences. Pourtant, l'EPC avait inclus dans les règles du débit direct (prélèvement) cette possible facturation des services rendus entre banques et sollicité la Commission dès 2006 pour connaître sa position.

Dès lors, le succès de l'Europe des paiements pour les prélèvements et les paiements par cartes est suspendu à la clarification que les autorités européennes doivent apporter aux principes de facturation qui seront admis. Tant qu'ils ne seront pas clarifiés, les banques françaises – comme bien d'autres banques européennes – ne peuvent s'engager ni sur les travaux, ni sur le calendrier prévisionnel car comme toutes les entreprises, les banques doivent apprécier leurs risques économiques et juridiques sur les investissements à réaliser. Le Comité national SEPA partage ces inquiétudes.

CORE, UN NOUVEAU SYSTÈME D'ÉCHANGES

En janvier 2008, la société STET met en service le nouveau système de compensation interbancaire CORE avec les virements européens. A partir de juin, STET traite les paiements nationaux français dont la migration s'est conclue sans incident en septembre. L'ancienne infrastructure du SIT, datant de 1994 et arrêtée fin octobre, disposait de fonctionnalités différentes qui n'étaient plus adaptées aux exigences du marché européen SEPA. Le système CORE traite la plus forte volumétrie en Europe, soit plus de 12 milliards d'opérations par an. Ses services sont conçus pour répondre aux besoins d'autres communautés.

(1) Co-présidé par la FBF et la Banque de France, le Comité national SEPA rassemble tous les acteurs concernés : pouvoirs publics, entreprises, consommateurs...

UNE RÉVISION DU RÈGLEMENT EUROPÉEN SUR LES PAIEMENTS TRANSFRONTALIERS

En octobre 2008, la Commission européenne publie une proposition de révision du règlement n° 2560 de 2001 sur les paiements transfrontaliers en euros. La proposition vise à étendre sa portée aux prélèvements dans la perspective du prélèvement SEPA. En application du règlement de 2001, les frais pour les virements et paiements par carte transfrontaliers en euros dans l'UE sont identiques aux virements et paiements nationaux de même nature. Le nouveau règlement pourrait entrer en vigueur en novembre 2009.

Ainsi, les banques françaises demandent aux autorités européennes un cahier des charges précis et stable du projet SEPA, un pilotage réel et unifié du projet, des garanties sur les modèles économiques durablement autorisés et sur une méthodologie fixée par avance. Enfin, les professionnels ont besoin de délais réalistes pour bien préparer la migration.

Transposition de la directive sur les services de paiement : pour une pleine harmonisation

Le 31 octobre 2008, la FBF répond à la consultation engagée par le ministère de l'Economie sur les projets de textes de transposition de la directive sur les services de paiement.

Cette directive, publiée fin 2007, doit être transposée dans les Etats membres pour le 1^{er} novembre 2009. Elle constitue un préalable à l'avancement de l'Espace unique des paiements en euros (SEPA).

Les banques françaises, très impliquées dans la construction de l'Europe des paiements, sont particulièrement attentives à ce que cette transposition n'introduise pas d'interprétation spécifique contraire au principe de pleine harmonisation et permette effectivement un traitement identique des opérations de paiement, partout en Europe.

Pour cela, une étroite coordination entre les Etats membres est nécessaire car un très grand nombre d'options sont laissées à leur appréciation.

Les banques françaises veillent aussi à éviter les risques de distorsion de concurrence entre les prestataires français et européens de services de paiement, et entre les établissements de crédit et les établissements de paiement : en particulier les critères de fonds propres à immobiliser et le niveau de protection des utilisateurs doivent être homogènes.

Directive monnaie électronique : est-ce le bon moment ?

La Commission européenne publie le 9 octobre 2008 une proposition de directive qui abroge la directive précédente datant de 2000. Elle vise à alléger le statut et les contraintes prudentielles des émetteurs de monnaie électronique pour les aligner sur ceux arrêtés pour les établissements de paiement par la directive sur les services de paiement.

Pour la FBF, il serait préférable de stabiliser en premier lieu l'application de la directive sur les services de paiement ainsi que le nouveau statut des établissements de paiement et d'en mesurer les impacts, avant d'introduire des modifications dans le domaine de la monnaie électronique dont on ne peut prévoir les conséquences. En outre, le statut des établissements de monnaie électronique tel que proposé dans la directive (régime prudentiel...) affaiblit considérablement la protection des utilisateurs.

Un système européen de cartes à l'étude

En avril 2008, les banques françaises et allemandes annoncent qu'elles examinent ensemble la faisabilité d'un système européen de cartes. Cela répond au souhait des autorités européennes que l'industrie bancaire s'équipe d'un système cartes paneuropéen supplémentaire. Les travaux engagés portent sur les aspects techniques, l'organisation des traitements et le niveau des efforts commerciaux à réaliser. Les professionnels rappellent toutefois que la réalisation d'un tel projet, qui demandera des investissements lourds, nécessite un cadre réglementaire clair et un modèle économique viable.

BANQUE EN LIGNE : DES SERVICES DE PLUS EN PLUS SÛRS

Banque en ligne ou moyens de paiement, les banques investissent constamment dans la sécurité. Toutefois, la sécurité est l'affaire de tous, c'est pourquoi la FBF participe à des campagnes collectives de prévention.

Sécurité en ligne : la FBF signe une charte commune

Le 7 février 2008, la FBF signe au nom des banques installées en France la charte pour la promotion de l'authentification sur Internet, sous l'égide de la Direction du Développement des Médias (DDM), service rattaché au Premier ministre. Cette charte est issue d'une concertation entre les différents acteurs du commerce électronique et les instances gouvernementales. Alors que l'identification consiste à communiquer une identité, l'authentification consiste à apporter la preuve de cette identité.

A cette occasion, les pouvoirs publics lancent un mini-site pédagogique www.ddm.gouv.fr/surfezintelligent

L'industrie bancaire est un des partenaires de cette opération et relaie la campagne d'information "Surfez intelligent". En effet, la sécurité sur internet doit être l'affaire de tous : clients internautes, commerçants en ligne, fournisseurs d'accès, banquiers et pouvoirs publics. Les banques investissent en permanence dans la protection de l'accès aux données et mènent des actions pédagogiques récurrentes envers les internautes. De même, la FBF publie des conseils pratiques et diffuse un guide sur la sécurité des opérations bancaires ; il est mis à jour en juin 2008.

Confiance en hausse sur les services bancaires en ligne

Internet devient un canal incontournable. 64 % des internautes consultent le

site de leur banque en juin 2008, soit une hausse de 4 points en un an. Ce taux atteint 81 % auprès des 25-34 ans. La confiance en ligne augmente également : 73 % des internautes estiment que la connexion aux services bancaires en ligne est sécurisée (+ 8 points). Les Français effectuent surtout des virements et des téléchargements de relevés en ligne. Ils sont déjà 37 % à réaliser des simulations de prêts, mais 63 % disent qu'ils pourraient le faire. En revanche, l'agence semble rester incontournable pour les crédits : 10 % se disent prêts à souscrire un crédit immobilier en ligne en juin 2008, seuls 1 % l'avaient déjà fait.

Source : enquête Ifop, juin 2008

Nouvelle baisse du taux de fraude sur les cartes

Le taux de fraude⁽¹⁾ sur les cartes dans les systèmes français est de 0,062 % en 2007 selon l'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement : c'est le taux le plus bas enregistré depuis la création de l'Observatoire fin 2001. Le déséquilibre entre la fraude nationale et internationale perdure.

57 % de la fraude porte sur des transactions internationales⁽²⁾, quand celles-ci comptent pour 10 % de la valeur des paiements par carte enregistrés dans les systèmes français.

Alors que le montant des transactions nationales est en hausse, le taux de fraude sur ce type de transaction diminue : 0,029 % en 2007 contre 0,031 % en 2006.

EVOLUTION DU TAUX DE FRAUDE SUR LES CARTES 2002-2007, en %.

Source : Observatoire de la sécurité des cartes, juillet 2008



LE GUIDE SUR LA SÉCURITÉ DES OPÉRATIONS BANCAIRES de la FBF est mis à jour en juin 2008



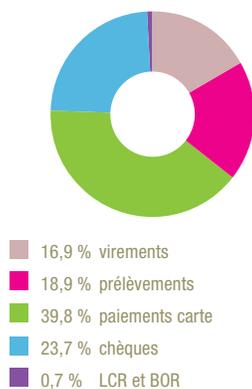
(1) Taux de fraude : montant de la fraude rapporté au montant total des transactions.

(2) Transactions internationales : transactions d'un porteur français à l'étranger ou d'un étranger en France.

CHIFFRES-CLÉS : LES MOYENS DE PAIEMENT EN FRANCE

RÉPARTITION DES OPÉRATIONS DE PAIEMENT en 2007

Source : Banque de France



L'EUROPE DES PAIEMENTS et les systèmes d'échanges européens ne permettront plus à l'avenir de repérer les opérations propres à chaque pays pour disposer de statistiques réellement nationales ; il faudra apprécier les évolutions à partir de chiffres estimés selon une méthodologie nouvelle.

(1) Collecte effectuée par la Banque de France auprès des gestionnaires des différents systèmes d'échange nationaux (le GSIT, le Groupement des Cartes Bancaires "CB", la Banque de France en tant que gestionnaire du système TBF, la CRI pour le système PNS) et des établissements émetteurs et/ou gestionnaires de moyens de paiement, installés en France et à Monaco.

15,5 milliards d'opérations de paiement ont été réalisées par les clients particuliers et entreprises des banques françaises en 2007 selon la Banque de France⁽¹⁾ (hors paiements en espèces et retraits par carte), soit une progression de 3,5% en un an.

La carte confirme son dynamisme

La carte (de type interbancaire ou privé) reste l'instrument de paiement le plus utilisé puisqu'elle représente près de 40% des paiements, avec une croissance de 9,4% sur un an, selon la Banque de France.

Ainsi, pour un achat d'un montant de 25 euros, les Français privilégient à 50% la carte bancaire (+ 7 points en un an). Ils sont 37 % à préférer les espèces (- 7 points) ; 11 % utiliseraient encore le chèque (- 1 point). Source : enquête Ifop, juin 2008

On comptait plus de 99 millions de cartes en circulation en France fin 2007, dont :

- 56 millions de cartes de type interbancaire ("CB") ;
- 14 millions de cartes de retrait bancaires ;
- 30 millions de cartes de type privé.

Source : Banque de France

Pour 2008, les premières données indiquent une hausse des opérations par carte : + 6,4% de demandes d'autorisation (passant par le réseau e.RSB).

Source : GIE CB

Le chèque poursuit sa baisse

La baisse du nombre de chèques émis s'accroît et atteint - 4,6% sur un an à fin 2007. Les chèques représentent désormais 23,7% des paiements, avec 3,6 milliards d'opérations.

Le montant total des opérations équivaut à 13 fois le PIB français

25 000 milliards d'euros, c'est le montant annuel total des paiements en 2007, soit 13 fois le PIB français. Les virements constituent à eux seuls plus des quatre cinquièmes (84%) du montant des transactions échangées, loin devant les chèques et les prélèvements qui représentent respectivement 8,7% et 4,1% du montant total des transactions.

Montant moyen par type de paiement :

- Virement : 8 000 euros
- Chèque : 595 euros
- Prélèvement : 257 euros
- Retrait par carte : 71 euros
- Paiement par carte : 50,5 euros

Source : Banque de France, données 2007

450 000 adhésions au CESU bancaire

En 2007, les banques ont enregistré 450 000 nouvelles adhésions de leurs clients au CESU bancaire. 1,4 million de particuliers employeurs l'utilisent pour rémunérer 700 000 salariés, selon l'ANSP. Le CESU participe au développement des services à la personne : plus de 2 800 millions d'euros ont été payés par CESU bancaire en 2007, et près de 170 millions d'euros par le CESU préfinancé. Source : ACOSS et ANSP

Depuis octobre 2008, les particuliers employeurs adhérant au Chèque emploi service universel (CESU) bancaire peuvent payer leurs salariés avec le moyen de paiement de leur choix : virement, espèce, chèque... Ils peuvent déclarer directement sur Internet leurs salariés et les heures travaillées. Pour ceux qui n'utilisent pas Internet, il est toujours possible de demander un carnet de volets sociaux pour effectuer des déclarations papier.

CHIFFRES-CLÉS : LES MOYENS DE PAIEMENT EN EUROPE

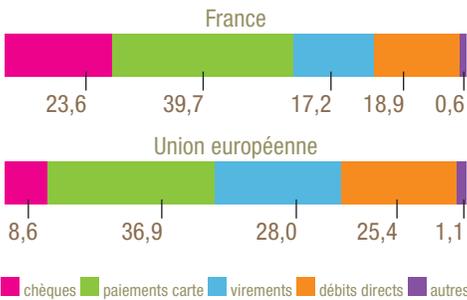
73,7 milliards de paiements scripturaux ont été effectués en Europe en 2007, dont 21 % par les Français, selon la BCE.

Des pratiques européennes contrastées

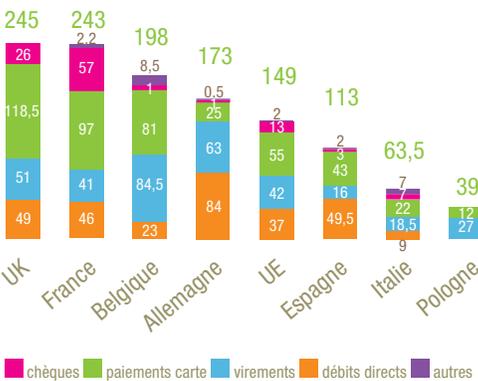
Si plus d'un tiers des transactions en Europe sont effectuées par carte (37%), les grandes tendances masquent des pratiques contrastées.

Ainsi, quand un Européen moyen effectue 55 paiements par carte en 2007, un Finlandais en fait 173, un Danois 160 mais un Grec en fait moins de 7.

RÉPARTITION DES MOYENS DE PAIEMENT EN FRANCE ET EN EUROPE en volume en 2007, en %



NOMBRE DE PAIEMENTS PAR HABITANT DANS L'UE en 2007



Source : ECB Payments statistics, novembre 2008

Le chèque poursuit sa décré européenne

- 5% : c'est la baisse annuelle moyenne de l'utilisation du chèque en Europe.

De nombreux pays en utilisent moins de un par an et par habitant (Hongrie, Autriche, Finlande, Allemagne, Suède...). Le Français est le plus grand utilisateur, avec 57 chèques par an. Source : ECB Payments statistics, novembre 2008

La migration des systèmes de carte au standard EMV se poursuit

La migration des systèmes de carte aux normes EMV dans tous les pays européens va renforcer la sécurité des paiements transfrontières. Les banques européennes se sont engagées au sein de l'EPC à l'achever pour fin décembre 2010.

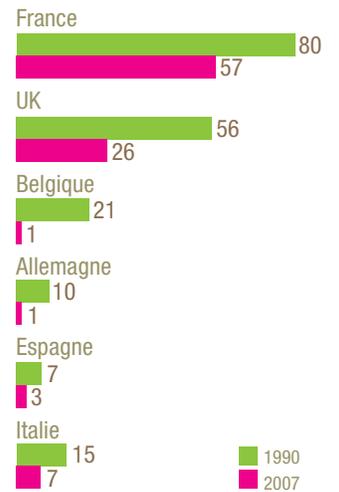
En France, la migration est pratiquement terminée. Fin mars 2008, 100% des cartes CB, 98% des terminaux et automates, et 100% des distributeurs automatiques de billets (DAB) sont conformes aux spécifications EMV.

Au niveau européen, 61,6% des cartes interbancaires circulant au sein des 27 États membres sont aux normes EMV à fin mars 2008 (+8 points par rapport à mars 2007). C'est le cas pour près de 67% des terminaux de paiement (+15 points) et plus de 83% des DAB (+17 points). La situation reste toutefois encore très contrastée pays par pays, tant en taux d'équipement qu'en progression d'une année sur l'autre.

Source : Observatoire de la sécurité des cartes de paiement, juillet 2008

NOMBRE DE CHEQUES PAR AN ET PAR HABITANT Evolution 1990-2007

Source : ECB Payments statistics, novembre 2008



DES FRANÇAIS FAVORABLES AUX MOYENS DE PAIEMENT EUROPÉENS

Pour 60 % des Français, il est important d'avoir les mêmes moyens de paiement partout en Europe. Alors qu'en moyenne 17 % des Français estiment que c'est même indispensable, c'est le cas pour 32 % des agriculteurs, artisans, commerçants, professions libérales et cadres supérieurs.

Source : enquête IFOP, juin 2008



LE FINANCEMENT DE GRANDS PROJETS

Vu par Emmanuel Polanco



Les tours
centrales
représentent
les grands

projets, deux personnages
les entourent. L'un tient
un rond jaune : pièce de
monnaie, soleil ou encore
graine. Il "sème" les graines
qui vont germer en projets.
L'autre personnage pense
le projet. Il peut agir,
il a les mains libres.

Les tours centrales entourées
de végétation expriment
la volonté des banques
d'intégrer la préoccupation
de l'environnement dans les
grands projets. On peut voir,
alors, les tours et les éléments
floraux comme un immense
tronc d'arbre et son feuillage.
L'arbre est un symbole fort :
il est solide, s'inscrit dans
la durée avec respect.
Ce que doivent porter
les grands projets. ”



CHAPITRE

05

LES
ENTREPRISES
BANCAIRES



CHIFFRES-CLÉS DU SECTEUR BANCAIRE

450 entreprises bancaires

39 700 agences*

400 000 salariés, soit un des premiers employeurs privés de France

30 000 recrutements par an

72 millions de comptes à vue

1 724 milliards d'euros de crédit**

1 694 milliards d'euros de dépôt**

15 milliards d'opérations de paiement traitées par an

51 700 distributeurs automatiques de billets

2,6% du PIB national

* dont 11 900 points de vente La Banque Postale

** à fin décembre 2008 (établissements de crédit / résidents français). Source Banque de France

8,8%, c'est l'augmentation des effectifs employés dans le secteur bancaire français entre 2002 et 2006. La croissance moyenne des effectifs bancaires en Europe est de 0,7% sur la même période.

Source : CECEI

2,6%, c'est le poids de l'activité bancaire dans le produit intérieur brut français pour 2007, comme les années précédentes. Le système bancaire et financier français occupe une place significative dans l'économie française.

Source : CECEI

12,8 milliards d'euros

C'est le montant des dépenses informatiques des banques en 2007, soit une augmentation de 8% en un an. Le secteur bancaire est celui qui investit le plus dans l'informatique après l'industrie. Il représente plus de 16% des dépenses informatiques en France.

Source : Pierre Audouin Consultants

12 481 déclarations de soupçon ont été reçues par TRACFIN en 2007, et 410 dossiers ont été transmis en justice (411 en 2006). Les banques et établissements

de crédit ont encore représenté plus de 80% des déclarations de soupçon. Ce taux est stable par rapport à 2006, car les banques privilégient l'approche qualitative des déclarations. Cette approche qualitative porte ses fruits, puisque les banques sont à l'origine de 72% des informations participant aux transmissions de dossiers en justice.

Source : Tracfin

Hold-up : + 3,8% d'agressions dans les agences en 2008

Après 7 années de baisse constante du nombre de hold-up dans les agences bancaires, l'année 2008 marque une légère hausse de 3,8%, avec 218 agressions.

Cette légère augmentation reflète une tendance générale à la hausse des agressions dans l'ensemble des commerces. Le niveau des agressions dans les agences reste toutefois bas sur la durée, grâce aux mesures préventives que prennent les banques et aux résultats positifs enregistrés par les actions répressives des services de police et des unités de gendarmerie.

ATTRACTIVITÉ DE LA PLACE DE PARIS : PREMIÈRES RÉALISATIONS

LES RÉGULATEURS DE MARCHÉ MONDIAUX À PARIS

La 33^e Conférence annuelle de l'OICV* réunit à Paris les régulateurs des marchés financiers du monde entier fin mai 2008. La FBF et l'AMAFI rappellent leur volonté de développer les activités de banque d'investissement et de marchés à Paris. La crise financière ne doit pas freiner la modernisation de la Place de Paris. Ces activités sont une source d'emplois et de valeur ajoutée. Elles sont également stratégiques pour le financement de l'économie et l'allocation de l'épargne. L'ensemble des activités financières (banque, assurance, gestion...) représente 1 million d'emplois en France soit 6 % de l'emploi national.

* OICV : Organisation internationale des commissions de valeurs (IOSCO en anglais). Elle rassemble environ 110 régulateurs de marché dans le monde, dont l'AMF pour la France.

La FBF contribue au pôle de compétitivité en finançant notamment 5 chaires de recherche. Elle participe également aux travaux du Haut Comité de Place, et salue la prise de conscience des pouvoirs publics pour la modernisation du cadre juridique des activités financières.

Moderniser la Place financière

La FBF se félicite des mesures de la loi de modernisation de l'économie d'août 2008 qui renforcent l'attractivité de la Place financière de Paris, mesures pour lesquelles le Haut Comité de Place se mobilise depuis son installation en octobre 2007.

Le régime de l'appel public à l'épargne sera réformé par voie d'ordonnance. C'est un chantier important car la construction juridique française est décalée par rapport aux règles européennes. La FBF soutient le projet de texte en consultation qui prévoit l'alignement du droit français sur le régime européen mis en place par la directive Prospectus. Cela renforcera la compétitivité des émetteurs et intermédiaires français, et favorisera la venue des émetteurs étrangers à Paris.

Le droit des titres sera également réformé par ordonnance. L'objectif est d'assurer une meilleure cohérence et lisibilité du droit des titres, notamment vis-à-vis des acteurs étrangers. La FBF soutient ce projet et initie un groupe de travail de Place pour apporter des réponses communes aux consultations du ministère de l'Economie.

Attirer les talents des pays émergents

Dans le cadre du Haut Comité, la FBF et l'AMAFI⁽¹⁾ mènent une étude avec Accenture sur l'attractivité de la Place de Paris auprès des jeunes talents des pays

émergents (Brésil, Russie, Inde, Chine). La France a des atouts : le système universitaire de Paris est reconnu. Or, la qualité de la main d'œuvre est le premier critère de compétitivité d'une Place financière, selon une étude du New York Financial Center en 2007. Toutefois, les règles d'immigration restent complexes. L'étude avance plusieurs pistes, comme la création d'un guichet unique ou l'attribution de titres longue durée pour les étudiants.

Chaires de recherche et pôle de compétitivité : premières réalisations

Ariane Obolensky, directrice générale de la FBF, signe en janvier 2008 les conventions de partenariat pour le financement de cinq chaires de recherche en banque d'investissement et de marchés. Les chaires débutent leurs travaux en collaboration avec les professionnels, en vue de la publication de premières études en 2009. Elles s'inscrivent dans le cadre de l'Institut Europlace de Finance, un maillon important du pôle de compétitivité mondial Finance Innovation.

Le pôle regroupe 160 partenaires : émetteurs, banques, assurances, PME, universités... En 2008, il labellise 20 projets industriels et de recherche innovants. Les projets facilitant l'accès des PME aux marchés financiers constituent un des axes forts de la sélection, tout comme les développements de la recherche sur les risques de marchés.

(1) AMAFI : Association française des marchés financiers

DES EFFORTS CONSTANTS POUR RENFORCER LA SÉCURITÉ DU SECTEUR BANCAIRE

Dans tous les domaines de leur activité, les banques françaises renforcent en permanence la sécurité

La transposition de la 3^e directive sur la lutte contre le blanchiment se prépare

La loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 prévoit la transposition de la troisième directive sur la lutte contre le blanchiment par voie d'ordonnance. Elle doit intervenir au plus tard le 6 février 2009. La troisième directive apporte des avancées majeures, en particulier la consécration d'une approche graduée en fonction du risque. Toutefois, la mise en œuvre devrait être plus difficile en France que dans la plupart des autres pays de l'Union européenne, notamment du fait du critère retenu par la directive pour fixer le nouveau cadre de la déclaration de soupçon.

Une mise en œuvre complexe. En 2008, la FBF participe activement aux consultations du ministère de l'Économie sur le projet d'ordonnance. Tout au long des travaux, elle a alerté les pouvoirs publics sur la difficulté d'articuler le texte européen avec un certain nombre de textes donc le code pénal et le code général des impôts.

Le champ de la déclaration de soupçon, pilier de la lutte contre le blanchiment, est en effet considérablement étendu, puisqu'il englobe – outre le financement du terrorisme déjà prévu en France – toutes les infractions exposant à une peine de prison supérieure à un an. Or, en France, contrairement à la plupart des autres pays européens, cela s'applique à toute la fraude fiscale.

Pour conserver la notion d'approche adaptée en fonction des risques, l'ordonnance prévoit, en matière de fraude fiscale, que les banques fassent une dé-

claration si deux conditions sont remplies : avoir un soupçon de fraude fiscale et être en présence d'un indicateur de blanchiment de fraude fiscale. Cette liste des indicateurs sera arrêtée par un décret.

La mise en place de la nouvelle directive est un chantier lourd et coûteux pour les banques. Elles devront également actualiser la connaissance de tous leurs clients dans un délai qui sera fixé par le texte de transposition, pour pouvoir remplir leurs nouvelles obligations, mettre à jour leurs procédures écrites, former leurs collaborateurs aux évolutions de leurs obligations...

Dispositif de continuité : test réussi par la Place financière de Paris

Le 4 juin 2008, la Banque de France, la FBF, des grandes banques et institutions de la Place ainsi que des représentants de l'État participent à un exercice simulant un arrêt prolongé de la distribution d'électricité en Ile-de-France et ses conséquences en termes de perturbations pour la Place et l'économie.

Cet exercice s'inscrit dans le programme des travaux engagés depuis plusieurs années par la Place sur la continuité d'activité du secteur financier. Au-delà des tests sur les plans de continuité d'activité de chaque acteur de la Place financière, cet exercice permet de s'assurer de la capacité collective de communiquer pour établir un diagnostic, d'assurer les contacts avec les partenaires extérieurs au secteur et de prendre des décisions coordonnées.

EXPLIQUER LES MÉTIERS DE LA BANQUE

5 FORUMS DES MÉTIERS DE LA BANQUE EN RÉGIONS
Organisés par les Comités territoriaux de la FBF en partenariat avec les rectorats et les universités, les forums font découvrir les métiers de la banque et les besoins de recrutement spécifiques à chaque région. 11 000 étudiants y ont d'ores et déjà participé. Les forums s'articulent autour de tables rondes avec les interventions de DRH et de jeunes professionnels, et de stands d'information animés par des professionnels.

SUR FBF.FR, 7 VIDÉOS SUR LES MÉTIERS DE LA BANQUE



Lycéens, étudiants, jeunes professionnels, jeunes des quartiers..., la FBF mène de nombreuses initiatives pour informer sur les métiers de la banque.

Vidéos, plaquettes et guide

En avril 2008, la FBF lance sur son site internet 7 vidéos sur les métiers de la banque : chargé de clientèle PME, responsable d'agence, chef de projet informatique, etc. Ces films courts donnent une première approche des compétences requises, de la variété des missions et des perspectives d'évolution de ces différents métiers.

En novembre 2008, elle publie un nouveau guide sur les métiers de la banque, totalement refondu. Pour les lycéens qui s'interrogent sur leur orientation professionnelle, la FBF diffuse également une plaquette pour expliquer en quelques mots les différents métiers de la banque.

Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes des quartiers

En mai 2008, la FBF signe l'engagement national pour l'insertion professionnelle des jeunes des quartiers, dans le cadre du plan Espoir Banlieues des pouvoirs publics. Cet engagement vise à offrir à ces jeunes des perspectives de développement des compétences et d'emploi. La FBF relaie l'engagement et diffuse les bonnes pratiques existant dans les différents réseaux. Elle est en relation avec le service national de l'emploi⁽¹⁾ pour informer des compétences attendues par les banques et des potentialités d'emploi, ainsi que des orientations du secteur en matière d'alternance.

LE DIALOGUE SOCIAL DANS LA BANQUE EN 2008

L'AFB signe quatre accords en 2008. En février, l'accord sur les élections prud'homales est signé par toutes les fédérations. En avril, l'avenant à l'accord de 2003 relatif au PEI de branche est signé par quatre organisations syndicales.

L'accord du 9 juillet 2008 sur la non discrimination par l'âge et l'emploi des seniors dans la banque est majeur. La branche s'engage notamment pour le maintien dans l'emploi des seniors, avec des indicateurs précis. Enfin, l'accord salarial de novembre 2008 prévoit la revalorisation des salaires annuels minima de branche de 3,5 %. Il augmente

en particulier le pouvoir d'achat des minima pour les plus faibles niveaux de classification.

En 2008, l'AFB poursuit sa participation active aux négociations interprofessionnelles avec le MEDEF sur la modernisation du marché du travail, la représentativité, le stress au travail et la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ; elle contribue également à la remise à plat du régime d'assurance chômage et à la négociation sur la réforme de la formation professionnelle continue.

(1) ANPE, Assedic, missions locales pour l'emploi.

CHIFFRES-CLÉS : L'EMPLOI DANS LA BANQUE

La banque recrute

Avec près de 11 %, le taux d'embauche dans les banques a atteint un niveau élevé en 2007, comme les années précédentes. Les jeunes de moins de 30 ans représentent en 2007 près des deux tiers des recrutements, selon l'enquête emploi AFB 2007. Les femmes représentent près de 58 % des embauches et plus de 55 % des effectifs.

Des emplois qualifiés

La part des cadres a augmenté particulièrement rapidement entre 2006 et 2007. On compte 43 % de cadres en 2007 : près de 2 points de plus en un an. En 10 ans, la part des cadres a augmenté de 14,5 points.

Des effectifs diversifiés

Les banques recrutent en 2007 plus de 14 % de leurs collaborateurs avec un niveau inférieur au bac, bac ou bac +1. Les jeunes recrues bénéficient alors soit de formations en alternance, soit d'une formation continue immédiatement après l'embauche, pour qu'elles puissent occuper par la suite des postes de niveau bac +2. Les banques mènent en effet de nombreux projets-pilotes visant à intégrer des publics jeunes

ou des demandeurs d'emploi ayant un niveau de qualification faible par rapport aux besoins des métiers bancaires.

Les métiers du back office mieux connus

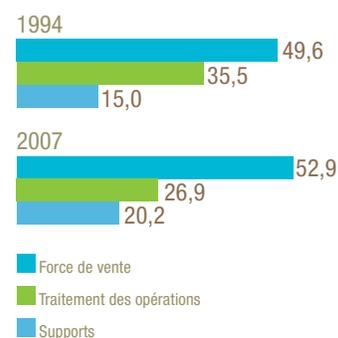
L'Observatoire des métiers de la banque publie en avril 2008 une étude sur les métiers du back/middle office de la Banque de financement et d'investissement (BFI) et les métiers titres. Ces métiers jouent trois principaux rôles : traitement des flux, contrôle des opérations et des risques, comptabilisation des opérations. Au total, 48 250 collaborateurs y travaillent en 2007 en France. En juillet 2008, l'Observatoire publie une nouvelle étude sur les métiers du back office dans la banque de détail : 32 300 personnes y travaillent ⁽¹⁾. Opérateurs, techniciens, managers et experts exercent des métiers variés, parmi les onze familles d'activité nécessaires au bon déroulement des opérations : flux et gestion courante, fiduciaire, prêts et garanties, monétique, traitement de l'image, successions, opérations avec l'étranger, titres, recouvrement et contentieux, traitement administratif de l'assurance, épargne salariale.

DES MÉTIERS TOURNÉS VERS LES CLIENTS

Les trois quarts des collaborateurs des banques en France travaillent dans la banque de détail. Tous secteurs d'activité confondus, les métiers sont très fortement tournés vers le client.

Evolution des effectifs par grandes catégories de métiers, en %

Source : enquête emploi AFB, juin 2008



EVOLUTION DE LA STRUCTURE DES EMBAUCHES PAR DIPLOME 2001 - 2007, en %

Source : enquête emploi AFB, juin 2008

< à bac à bac+1



bac+2 ou bac+3



bac+4 ou plus



■ 2001 ■ 2007

(1) Périmètre AFB + Groupe Banque Populaire





LA DIVERSITÉ

Vue par Martin Jarrie

“ La diversité des formes dans la nature, dans les objets et chez les êtres humains m'a toujours fasciné. D'où mon intérêt tout particulier pour ce thème.

J'ai choisi de traduire la diversité des personnes par leur origine, leurs vêtements, la forme des corps mais aussi par la proximité et les relations possibles entre ces personnes en les situant sur une place, dans un même lieu, propice à l'échange et à la circulation.

Sur une ligne d'horizon, symbole de l'ouverture sur la ville et sur la vie extérieure, quelques bâtiments urbains font écho aux origines géographiques et sociales des personnes circulant dans l'agora. ”

CHAPITRE

06

LA FBF



MISSIONS & ORGANISATION DE LA FÉDÉRATION BANCAIRE FRANÇAISE

47

Missions

La Fédération bancaire française (FBF) a pour objectif de promouvoir l'activité bancaire et financière sur les marchés français, européens et internationaux, et de définir les positions et propositions de la profession vis-à-vis des pouvoirs publics et des autorités du domaine économique et financier. Elle diffuse également des recommandations professionnelles et des conventions, et met son expérience à la disposition de ses membres. La FBF a aussi pour mission d'informer les banques adhérentes de toute question relative à leurs activités.

Organisation

Pour remplir ces missions, la FBF est organisée en trois pôles :

Études et activités bancaires et financières

Ce pôle regroupe l'ensemble des expertises professionnelles et anime les commissions et les comités de la FBF : banque de détail et banque à distance, banque d'investissement et de marchés, règles prudentielles et de contrôle, systèmes et moyens de paiement, juridique et fiscal... Il assure la négociation et la coordination avec les pouvoirs publics, les administrations centrales et les autorités de régulation, au niveau français comme au niveau européen.

Information et relations extérieures

La mission de ce pôle est d'anticiper les évolutions de l'environnement politique, économique et social, de promouvoir le secteur bancaire dans la société et d'assurer l'information de tous les

publics de la banque. Ce pôle est en charge des affaires publiques : relations avec le monde politique, les médias, les consommateurs, les jeunes et le monde enseignant... Il assure l'information des entreprises bancaires et l'animation des comités FBF dans les régions.

Affaires européennes et internationales

Ce pôle, installé à Bruxelles, assure les relations avec les institutions de l'Union européenne et les organisations représentatives de l'activité bancaire et financière en Europe. Il suit également les questions internationales et les relations avec les associations bancaires mondiales. Ce pôle est également en charge des dossiers spécifiques aux banques sous contrôle étranger implantées en France.

Qui sont les membres de la FBF ?

La FBF représente les banques françaises et les banques installées en France sous forme de filiales ou de succursales, qu'elles soient européennes ou du reste du monde. 450 banques sont adhérentes à la FBF : des banques universelles, des banques en ligne, des banques d'affaire, des banques privées, des banques locales, etc. Les établissements de crédit agréés comme banque et les succursales d'établissements de crédit de l'Espace économique européen adhèrent de plein droit à la FBF, qui représente alors leur organisme professionnel⁽¹⁾. Adhèrent également de plein droit les organes centraux des groupes de banques coopératives ou mutualistes et l'AFB.

LA FBF À BRUXELLES

Avec un bureau de représentation à Bruxelles, la FBF est en prise directe avec les institutions européennes, les fédérations bancaires européennes, les représentants des consommateurs... Les experts parisiens de la FBF sont également mobilisés autour des nombreux dossiers européens. Ils contribuent à l'élaboration de positions communes à l'ensemble de l'industrie bancaire européenne.

La liste des adhérents à la FBF est disponible sur www.fbf.fr/laFBF/adherentsFBF

(1) Selon le Code Monétaire et Financier, tout établissement de crédit doit adhérer à un organisme professionnel ou à un organisme central. Ces organismes sont affiliés à l'AFECEI qui a en charge la représentation des établissements de crédit et des entreprises d'investissement auprès des pouvoirs publics.

LES INSTANCES DE LA FBF (janvier 2009)

Le comité exécutif de la FBF

Les personnes morales fondatrices de la FBF sont membres de droit du comité exécutif. Elles y sont représentées par une personne physique qui ne peut être que le président ou le directeur général. Le comité exécutif désigne chaque année un de ses membres, qui préside la FBF.

**GEORGES
PAUGET**



Président de la FBF
Directeur général de Crédit Agricole
S.A.

**BAUDOIN
PROT**



Vice-Président de la FBF
Administrateur Directeur général
de BNP Paribas

**FRÉDÉRIC
OUDEA**



Trésorier de la FBF
Directeur général
de la Société Générale

**BERNARD
COMOLET**



Président du directoire
de la Caisse nationale des
Caisses d'Épargne et de Prévoyance

**PHILIPPE
DUPONT**



Président du Groupe Banque
Populaire

**ETIENNE
PFLIMLIN**



Président de la Confédération
nationale du Crédit Mutuel

**PIERRE
MARIANI**



Administrateur délégué de Dexia au
titre de l'AFB*
* Pierre Richard au titre de l'AFB jusqu'en
octobre 2008

**ARIANE
OBOLENSKY**



Directrice générale
de la FBF

Commissions et comités

Trois commissions et cinq comités sont constitués par le comité exécutif, qui en désigne les présidents. Ils sont chargés d'étudier les questions techniques de la profession et d'élaborer des propositions qui, lorsqu'elles engagent la profession, sont soumises aux délibérations du comité exécutif. Ces commissions et comités sont composés d'une vingtaine de membres issus de différentes banques.

**Commission
banque de
détail et
banque à
distance**



Président : Daniel BOUTON
Président de la Société Générale

**Commission
contrôle et
prudentiel**



Président : Philippe DUPONT
Président du Groupe
Banque Populaire

**Commission
banque
d'investissement
et de marchés**



Président : Michel PEBEREAU
Président de BNP Paribas

**Comité
d'orientation
des moyens
de paiement**



Président : Philippe CITERNE
Directeur général
de la Société Générale

**Comité
comptable**



Président : Gérard GIL
Directeur de la comptabilité
générale groupe de BNP Paribas

**Comité
juridique**



Président : Jean-Louis GUILLOT
Directeur des affaires juridiques
de BNP Paribas

**Comité
fiscal**



Président : Patrick SUET
Secrétaire général adjoint
de la Société Générale

**Comité
de la
conformité**



Président : Patrick WERNER
Président du directoire
de La Banque Postale

LA MISSION D'INFORMATION DE LA FBF

La FBF s'adresse à des publics aussi divers que les banques, les particuliers, les étudiants, les pouvoirs publics, les instances européennes et internationales, les médias...

Un centre d'information bancaire pour les particuliers : les clés de la banque

Le programme "Les Clés de la Banque" de la FBF aide le public à mieux comprendre les questions de banque et d'argent. Le site d'informations pratiques www.lesclesdelabanque.com a reçu 1,1 million de visites en 2008 (+ 10 % en un an). La collection de mini-guides thématiques téléchargeables gratuitement sur le site comprend désormais plus de 30 titres.

Action régionale : la FBF sur le terrain

Les 109 Comités des banques départementaux et régionaux sont un lieu d'échanges et représentent la profession bancaire auprès des institutions locales (collectivités locales, représentants de l'Etat, universités, chambres consulaires, associations...).

Présidés par des banquiers locaux, ces comités informent les élus, les médias, les jeunes et les acteurs sociaux sur l'activité bancaire, et relaient les positions professionnelles. Par la proximité avec les acteurs et par les mandats qu'ils exercent, ils sont au plus près des préoccupations locales. En tout, 2 500 collaborateurs bancaires se mobilisent au sein de ces comités FBF.

Une main tendue aux acteurs sociaux

La FBF organise des rencontres régulières avec les relais sociaux et les milieux associatifs afin de toucher, par leur intermédiaire, les populations qui ont

le plus de difficultés avec la banque et l'argent. 7 000 acteurs sociaux ont d'ores et déjà participé à ces rencontres, qui s'appuient sur le programme "Les Clés de la Banque".

Sur le terrain, des partenariats entre les acteurs bancaires et sociaux commencent à voir le jour. Après le département de l'Oise fin octobre 2008 et la ville de Nîmes mi-décembre, d'autres partenariats devraient être conclus dans la Côte d'Or, la Haute-Loire, le Rhône, le Calvados, les Alpes-Maritimes, la Somme, la Loire-Atlantique... Ces partenariats visent à faciliter une approche pragmatique entre les banques et les acteurs sociaux notamment pour améliorer l'accompagnement des personnes en difficultés.

Informer et partager les expériences avec les banques adhérentes

La FBF informe les banques adhérentes sur les réglementations en vigueur ou en préparation, les engagements de la profession et tout ce qui peut être utile pour l'exercice de leur métier. Pour cela la FBF s'est dotée d'outils exclusivement réservés aux adhérents : centre de documentation, publications, newsletter hebdomadaire, alertes mails personnalisées... En 2008, elle lance un nouveau site extranet réservé aux banques, qui laisse une grande part à l'interactivité et au multimédia.

La FBF a également organisé une vingtaine de réunions-débats sur les thèmes d'actualité en 2008. Ces réunions ont permis à plus de 2 500 collaborateurs de banques de rencontrer des spécialistes et de dialoguer avec eux.

DERNIERS MINI-GUIDES PARUS :

- Le crédit relais immobilier
- Dix conseils pratiques pour gérer au mieux son compte bancaire
- Les donations



EXPLIQUER AUX JEUNES LES MÉCANISMES BANCAIRES : "LA BANQUE, MA BANQUE ET MOI"

Dans le cadre du programme "La banque, ma banque et moi" de la FBF, des professionnels interviennent dans des classes de seconde, en collaboration étroite avec les enseignants. Dans les académies de Strasbourg, Metz et Montpellier, 7 000 lycéens ont ainsi été sensibilisés aux questions de banque et d'argent. D'autres opérations sont en cours avec les Rectorats de Toulouse, Rennes, Lille et Besançon.

AFB

Jean-Claude Guéry
Affaires sociales

Olivier Robert de Massy
Délégation formation professionnelle



Philippe Gendillou
Secrétaire général

Michel Bonnet
Services généraux

Sophie Denhaene
Comptabilité

Frédéric Guinet
Informatique et organisation

Ressources humaines
Communication interne



Pierre de Lauzun
Directeur général délégué

Bernard Dutreuil
Systèmes et moyens de paiement

Rémi Steiner
Banque de détail et banque à distance

Jean Tricou
Banque d'investissement et de marchés

Jean-Paul Caudal
Supervision bancaire et comptable

Pierre Reynier
Expertise fiscale

Annie Bac
Expertise juridique

Ariane Obolensky
Directrice générale

Gérard Girel
Conseiller pour la sécurité



Valérie Ohannessian
Directrice générale adjointe

Philippe Caplet
Centre d'information bancaire
Les clés de la banque

Colette Cova
Information, presse, publications

Communication, vie des adhérents,
action régionale

Séverine de Compreignac
Estelle Toullec-Marquot
Relations politiques et parlementaires



Jean-François Pons
Délégué aux affaires européennes
et internationales

Pascale Brien
Relations européennes à Bruxelles

Hubert d'Étigny
Relations européennes à Paris

Estelle Brack
Relations internationales

Édith Chomentowski
Financements à l'export

LES ENTITÉS LIÉES À LA FBF

www.revue-banque.fr
www.cfonb.org
www.afb.fr
www.opca-banques.com

Le comité français d'organisation et de normalisation bancaires

Instance de normalisation et d'organisation bancaires en France, le CFONB a été créé en 1930. Il est agréé comme bureau de normalisation de l'AFNOR. Ses travaux portent essentiellement sur les moyens et systèmes de paiement, mais concernent également le domaine des valeurs mobilières.

Le groupe Revue banque

Le groupe se structure autour de quatre activités : la presse (Revue Banque, Banque Stratégie, Banque & Droit, Bankers Markets & Investors) ; les séminaires, en particulier le Club Banque, cycle mensuel de conférences, les Rencontres Banques & Droit, les Rendez-vous de la Banque et de l'Assurance ; l'édition, avec un fonds de 200 titres s'adressant aux professionnels, aux universitaires et étudiants ; la librairie de la banque et de la finance avec notamment 13 000 références en ligne (revuebanquelibrairie.com) et un service destiné aux professionnels et aux centres de documentation.

L'OPCA-banques

Organisme paritaire collecteur agréé des banques AFB, l'OPCA-Banques exerce trois fonctions principales : la collecte des contributions au titre en particulier de la professionnalisation, le conseil aux entreprises et le financement d'actions de formation des entreprises bancaires.

L'association française des banques (AFB)

L'AFB est l'un des membres fondateurs de la Fédération bancaire française. Elle siège à ce titre au comité exécutif de la FBF où elle représente plus particulièrement les petites et moyennes banques et les banques étrangères. Elle est aujourd'hui l'organisme professionnel des banques commerciales et du Groupe Banque Populaire dans le domaine social (convention collective de la banque de janvier 2000). A travers l'OCTA-banques, l'AFB collecte la taxe d'apprentissage depuis 2006.

www.fbf.fr



www.lesclesdelabanque.com



LES SITES INTERNET FBF ADAPTÉS À CHAQUE PUBLIC

Le site www.fbf.fr a reçu 422 000 visites en 2008 (+5,1%) et compte plus de 8 000 personnes abonnées à la newsletter mensuelle et aux alertes sur les communiqués de presse.

En 2008, la FBF propose sur son site un flux RSS, qui permet de recevoir en temps réel les dernières actualités du secteur bancaire : chiffres, enquêtes, communiqués, publications...

Le site www.lesclesdelabanque.com diffuse des informations pratiques sur la banque et l'argent, il a reçu 1,2 millions de visites en 2008 avec près de 3 millions de pages vues. Plus de 5 000 personnes sont abonnées à la newsletter "Clé Mag".

**Document conçu et réalisé par
la Direction de l'information
et des relations extérieures
de la Fédération Bancaire Française**

**18, rue La Fayette - 75440 Paris cedex 09
tél. : 01 48 00 52 52 - fax : 01 42 46 76 40**

www.fbf.fr - www.lesclesdelabanque.com

**Achévé de rédiger le 31 décembre 2008
Achévé d'imprimer en mars 2009**

**Directeur de la publication :
Ariane Obolensky**

**Dépôt légal 1^{er} trimestre 2009
ISSN en cours d'attribution**

**Conception graphique et fabrication :
Allégories créations
Maquette : Stéphanie Loyer**



**FEDERATION
BANCAIRE
FRANCAISE**